



13.000

plants de diverses essences ont été mis en terre, en fin de semaine écoulée à travers la wilaya de Tlemcen.

17

nouveaux périmètres agricoles, totalisant une superficie de 5.210 hectares, sont projetés dans le cadre du plan de concession.

77

immigrés clandestins africains, dont trois femmes, sont arrivés à bord d'un canot pneumatique au large de l'île sicilienne de Lampedusa.

Projet d'un jardin botanique à but pédagogique à Khemis Miliana

Un jardin botanique d'une superficie de deux hectares, devant servir notamment d'outil pédagogique, sera créé prochainement au niveau de l'université de Khemis-Miliana à Aïn Defla, ont indiqué dimanche des responsables de cet établissement universitaire. "Le futur jardin botanique permettra aux étudiants d'extrapoler les connaissances théoriques acquises, il sera également à but ornemental". Les étudiants de l'université de Khemis-Miliana et des autres universités du pays, des élèves des trois paliers de l'éducation pourront le visiter une fois opérationnel. Dans ce cadre, une convention vient d'être signée avec le jardin botanique d'El Hamma (Alger) en vertu de laquelle ce dernier fournira à l'université de Khemis-Miliana des plants, des semences et des plaques d'étiquetage, de même qu'il assurera la formation d'ouvriers dans le domaine de la gestion des jardins botaniques. Des plantes à intérêt médicinal, alimentaire et ornemental seront cultivées dans ce futur jardin, a ajouté M.



Lakhdar-Ezzine, rappelant que 70 % des médicaments sont extraits des plantes.

Portes grandes ouvertes pour l'élément féminin



Le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Bouabdallah Ghlamallah, a indiqué dimanche à Alger que les portes du recrutement et de la promotion étaient "ouvertes" à l'élément féminin.

Le secteur des Affaires religieuses "ouvre grand" ses portes aux femmes en termes de recrutement et de promotion professionnelle, a précisé à l'APS M. Ghlamallah, en marge d'une cérémonie organisée en l'honneur des employées du secteur. Le secteur des Affaires étrangères a ouvert en 2002 des concours pour le recrutement d'environ 150 diplômées de l'université algérienne en qualité de mourchidate religieuses, a rappelé le ministre dans ce contexte. Les mourchidate jouissent des mêmes droits que les imams, et peuvent accéder, par le biais de la promotion, à des postes supérieurs, à l'instar de mourchidate principales et d'inspectrices. Il existe d'ailleurs aujourd'hui quatre sous-directeurs femmes, selon le ministre. Le secteur compte près de 40 % de femmes employées dans l'administration.

Lancement d'un programme de formation sur les métiers du bâtiment

Un programme de formation dans les métiers du bâtiment, a été lancé lundi dernier à Alger au profit de 967 formateurs issus du secteur de la formation et de l'enseignement professionnels.

Ce programme, étalé sur 42 mois, et dont le volet pratique sera effectué sur le site du projet de la grande mosquée d'Alger, est réparti sur plusieurs sessions regroupant chacune 20 participants.

Il s'agit de formateurs ingénieurs, architectes et techniciens supérieurs dans le domaine du bâtiment et des travaux publics, qui bénéficieront d'un programme de formation pratique et théorique.

Cette formation porte sur les techniques nouvelles et les technologies modernes dans les spécialités liées aux métiers du bâtiment et travaux publics et s'inscrit dans le cadre de la politique du secteur visant le perfectionnement et la mise à niveau de la ressource humaine chargée de former une main d'œuvre qualifiée dans ce domaine.



Humilié en prison, un ancien détenu devient millionnaire

La santé et le traitement des prisonniers sont pris très au sérieux par la justice et les associations. Stephen Slevin qui a passé 22 mois en isolement dans une prison au Nouveau-Mexique a pu toucher une somme de 15,5 millions de dollars (11,9 millions d'euros) en guise de dédommagements pour sa condition sanitaire. Outre son changement physique, c'est sa santé qui s'est largement détériorée. En effet, des champignons ont poussé sur sa peau, il a développé des escarres et sa santé mentale a également empiré. Au départ, Stephen Slevin devait toucher 22 millions de dollars (16,9 millions d'euros) mais le compté de Dona Ana a fait appel. Les deux partis ont alors trouvé un terrain d'entente et se sont mis d'accord sur la somme de 15,5 millions de dollars. "La santé mentale de mon client a été fortement compromise. Et cela continue. Aucune somme d'argent ne pourra réparer cela. Mais, il est toujours positif de recevoir une somme telle que celle-ci pour pouvoir se soigner et commencer une nouvelle vie", a déclaré Matt Coyte, l'avocat de Stephen Slevin, relayé par NBC News.

"Ils me voyaient me détériorer jour après jour"

En 2005, Stephen Slevin avait été arrêté pour conduite sous stupéfiants et avait également été rendu coupable de vol de voiture. L'homme avait alors certifié que la voiture n'était pas volée et qu'il s'agissait de celle d'un de ses amis qui la lui avait prêtée. Derrière les barreaux de sa prison, Stephen Slevin a tenté tant bien que mal d'écrire de nombreuses lettres clamant son innocence et faisant état de sa dépression. Cependant, aucune réponse n'a été donnée. Pire encore, l'homme a été placé en isolement sans qu'aucun gardien ne prête attention à son état sanitaire. "Pourquoi ont-ils agi de la sorte, je ne le saurai jamais. Ils me voyaient me détériorer jour après jour mais ils ne faisaient rien" a expliqué l'ancien détenu à KOB4-TV. Aujourd'hui un cancer des poumons a été diagnostiqué chez Stephen Slevin, âgé de 58 ans. Il souffre également d'un stress post-traumatique par rapport à son emprisonnement. De son côté, le compté de Dona Ana a affirmé que des efforts seront fournis auprès des prisonniers concernant leur santé mentale.

Des frères triplés choisissent le même jour pour se marier

Le 1^{er} mars, trois couples chinois se sont dit "oui" dans une église de Huangshi. Les trois maris étaient en fait des triplés qui avaient choisi le même jour pour se marier.

Ces trois frères de 28 ans ont voulu partager ce qui devait être l'un des plus beaux jours de leur vie. Cette cérémonie s'est déroulée dans une église à Huangshi. L'image des trois couples est magnifique et les économies conséquentes pour la famille de ces garçons. En effet, en célébrant leur mariage au même moment, il est bien évident qu'ils procèdent également à une réduction dans les frais qu'ils réalisent. Originaires de Huangshi, dans la province de Hubei, en Chine, ces trois frères ont attendu que chacun ait trouvé sa moitié pour enfin consolider leur couple. La première romance remonte à 2010. Le frère du milieu, Yang Xinjun, est tombé amoureux de la propriétaire d'un magasin de vêtement, rapporte le site WowKeren. Puis, ce fut le tour du plus jeune frère, Yang Xinfu, d'être touché par la flèche de Cupidon cette même année. Il a rencontré Zhu Siyang et depuis, le couple ne s'est plus quitté. La complicité de ces trois frères les a poussés à s'attendre pour partager ce moment exceptionnel. Ils ont tous les trois célébré leur mariage le 1^{er} mars dernier. Ces triplés semblent même avoir lié un pacte pour ne pas se marier l'un après l'autre mais pour qu'au contraire cette cérémonie soit véritablement leur moment à tous les trois.

D
I
X
I
T

Abdelmakek Sellal :

« Une instruction sera donnée très prochainement pour que tout recrutement au niveau des entreprises du Sud ait l'aval de l'Agence de l'emploi. Si cette procédure n'est pas respectée, le recrutement sera considéré comme nul et non avenue. Il n'y a pas de problèmes politiques dans le Sud et ceux qui en parlent sont sur une fausse voie. Il s'agit de discuter avec la société civile, en particulier dans le Sud du pays où les notables et les sages sont écoutés et respectés. »

IMPORTANTES SOMMES D'ARGENT DÉTOURNÉES VERS DES BANQUES ÉTRANGÈRES

13 cadres de la BEA arrêtés pour blanchiment d'argent

Dans le cadre d'une grosse enquête ouverte par les gendarmes de la Section de recherches de Skikda, sur plusieurs transferts illégaux de fonds vers des pays étrangers survenus dans diverses agences de la BEA (Banque extérieure Algérie), treize cadres de la BEA ainsi que deux soeurs viennent d'être interpellés et présentés, hier, devant le parquet de Skikda.

PAR SOFIANE ABI

Les affaires de détournements et les scandales financiers ont défié, ces derniers jours, la chronique. Après le scandale de Sonatrach 2 et celui de la CNAN voilà le tour de la BEA (Banque extérieure d'Algérie) de connaître le même scénario. En effet, un communiqué de la Gendarmerie nationale vient d'annoncer l'arrestation de 13 cadres de plusieurs agences relevant de la BEA, notamment des directeurs et des chefs de service pour des transferts illégaux d'importantes sommes d'argent vers l'étranger. Le même communiqué ajoute que deux soeurs impliquées aussi dans cette affaire ont été à leur tour interpellées. Des arrestations à la pelle que les gendarmes de la Section de



recherches de la Gendarmerie nationale de Skikda ont menées, durant plusieurs jours, à travers plusieurs agences de la BEA à l'est du pays. On parle ici des agences situées à El Khroub (Constantine), Skikda et Annaba, dont les directeurs ont été arrêtés pour plusieurs chefs d'inculpation, parmi lesquels, transfert de capitaux vers l'étranger, faux et usage de faux, transfert illégal d'argent, blanchiment d'argent, abus de fonction, etc.... Des sommes d'argent dont il est impossible de situer le montant ont été détournées par ces banquiers. Il s'agit donc d'une grosse affaire reliée à plusieurs transferts illégaux de sommes d'argent vers des pays étrangers enregistrés dans plusieurs agences de la BEA. Selon le communiqué de la cellule

de communication de la Gendarmerie nationale, les quinze accusés, dont les 13 cadres de la Banque extérieure d'Algérie ainsi que deux autres femmes (des soeurs) ont été arrêtés suite à une longue enquête menée par les éléments de la brigade de recherches de la GN de Skikda.

Les quinze accusés dont des directeurs de plusieurs agences sont poursuivis pour blanchiment d'argent et concomitance, fausse déclaration en matière de réglementation des changes et transfert de capitaux, faux et usage de faux en écriture bancaire, violation des procédures en matière de change et mouvements de capitaux de et vers l'étranger et abus de fonction.

Cela dit, les 15 inculpés avaient transféré des sommes d'argent en devises vers

des banques étrangères sans aucune légalité. Ils y ont procédé avec l'ouverture de plusieurs comptes bancaires sous leurs noms.

Dans l'agence de la BEA d'Annaba tout comme celles d'El Khroub ou Skikda, les directeurs ainsi que des cadres ont été arrêtés pour blanchiment d'argent, transferts de capitaux et abus de fonction. Des montants qui restent inconnus mais l'enquête permettra dans les jours qui viennent de faire la lumière sur ces aspects.

Dix des mis en cause, dont les deux soeurs, ont été placés sous contrôle judiciaire et les autres ont été remis en liberté provisoire, conclut le communiqué de la Gendarmerie nationale. Affaire à suivre.

S. A.

ACTIVANT DANS L'AXE FRANCE-ALGÉRIE-ESPAGNE DEPUIS 2009

Le "baron" du kif du port d'Alger extradé vers l'Algérie

Recherché depuis 2009, un baron de la drogue d'origine algérienne vient d'être extradé par la police espagnole vers Alger et ce, dans le cadre de la coopération internationale (Interpol) et bilatérale qui lie les deux institutions sécuritaires, rapporte la DGSN.

Impliqué dans le trafic international de cannabis dont l'affaire du port d'Alger, qui remonte au 15 décembre 2012 où les policiers chargés de surveiller le port avaient découvert 128 kg de drogue. Le "baron" d'origine algérienne, impliqué auparavant dans plusieurs affaires similaires a été extradé vers Alger. Selon un communiqué de la DGSN, une équipe de la DGSN s'est déplacée récemment en Espagne afin de finaliser les procédures de son extradition. Ce dernier en fuite depuis l'année 2009 a été arrêté, faut-il le souligner, par la police espagnole en 22 juillet 2011, avant d'être relâché et c'est-ce qui a permis à ce dangereux criminel de récidiver dans le trafic de drogue en procédant à une autre tentative d'acheminement, vers l'Espagne, en décembre 2012, d'une quantité de kif. Toutefois, sa dernière tentative lui a été fatale, car les enquêteurs de la DGSN sont arrivés à élucider l'implication directe de ce dangereux narcotraffiquant. Le communiqué de la DGSN rapporte que l'arrestation et la présentation du dangereux criminel ont été rendues possibles grâce à la contribution de la police espagnole qui a répondu favorablement au mandat d'arrêt international lancé par le parquet de Sidi M'hamed. Une coopération entre les deux polices algérienne et espagnole qui s'inscrit dans le cadre de la coopération internationale entre les pays membres de l'OIPC-Interpol, et parmi les missions principales attribuées au service du bureau

national "National Interpol Algérie. L'extradition des criminels internationaux n'est pas une chose facile à faire, relève la DGSN, car cette finalité qui s'inscrit dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée, nécessite beaucoup de moyens et d'efforts, notamment en matière d'extraditions de criminels. Le 14 février dernier, souligne le communiqué de la DGSN, une équipe relevant des services de la Direction générale de la Sûreté nationale, s'est déplacée à Madrid, en Espagne, pour la prise en charge d'un ressortissant étranger, visé par un mandat d'arrêt, décerné par le parquet de Sidi M'hamed, à Alger, pour trafic illicite de stupéfiants en bande organisée transnationale et tentative d'exportation de marchandises prohibées, notamment la drogue. Le mandat de justice cité a été diffusé par les services de la DGSN au plan international en date du 24 novembre 2009, suite à quoi, le Secrétariat Général de l'OIPC-Interpol a avalisé ce mandat et a publié à l'encontre du surnommé, une notice de recherche Interpol à indice rouge. En cavale depuis l'année 2009, le mis en cause a été arrêté par les services de police espagnols, en date du 22 juillet 2011, en vertu de cette décision de recherche internationale et a été placé sous écrou extraditionnel. A l'issue de l'accord d'extradition établi par le gouvernement espagnol, ce fugitif a été remis aux autorités algériennes. Présenté devant le tribunal mandant, l'intéressé a été placé sous mandat de dépôt, ajoute le communiqué de la DGSN.

Il est à rappeler que le mis en cause a évolué au sein d'un réseau criminel organisé spécialisé dans le trafic de cannabis, activant dans l'axe France-Algérie-Espagne, lequel a été démantelé le 15

décembre 2012 à partir du port d'Alger, suite à une tentative d'exportation de 128 kg de drogue. En matière d'entraide judiciaire et de coopération policière bilatérale, l'Espagne, indique la DGSN, est considérée comme l'un des partenaires efficaces dans le cadre de la lutte contre le crime organisé prévalant dans la zone méditer-

ranéenne où il a été enregistré durant ces dernières années, quatre criminels extradés à partir de l'Espagne vers l'Algérie sur un total de huit dangereux individus, dont la majorité sont recherchés pour des affaires liées au trafic de drogue, conclut le communiqué de la Sûreté nationale.

S. A.

LES DEUX ENFANTS DISPARUS À CONSTANTINE
RETROUVÉS MORTS

Le crime crapuleuse !

Il est malheureux d'annoncer la nouvelle de la mort des deux enfants disparu le samedi dernier à Constantine. Ibrahim Hachiche (9 ans) et Haroun Boudaira (10 ans), deux bouts chou qui allongent la liste des enfants disparus et assassinés. D'après une source policière, Ibrahim et Haroun ont été retrouvés morts à proximité d'une unité de voisinage N°17.

Une enquête est en cours pour déterminer les circonstances de ce drame qui a jeté un profond émoi dans toute la région.

Néanmoins à travers la toile, plusieurs sites d'informations annoncent que les deux enfants «ont été retrouvés égorgés et leurs corps, enveloppés dans un sac de poubelles, gisaient dans la cave d'un immeuble voisin». Pour trouver le commanditaire du double crime, les enquêteurs privilégient la piste d'un homme étranger à la cité qui aurait été aperçu par des témoins oculaires en compagnie des deux bambins.

Que faut-il faire face à ce phénomène de kidnapping qui ne cesse de prendre de l'ampleur ? L'année 2012 a été celle durant laquelle le nombre de cas enregistré est le plus élevé avec 42 enlèvements d'en-

fants, comparativement aux années 2010 et 2011 où il a été dénombré respectivement 35 et 33 cas.

Pour le président de la Fondation nationale pour la promotion de la santé et le développement de la recherche (Forem), Mustapha Khiati, la peine de mort doit «être appliquée» dans les cas d'enlèvements, d'agressions sexuelles et d'assassinats d'enfants, « Nous sommes parmi les gens qui disent qu'en cas d'enlèvements d'enfants suivis d'agressions sexuelles et d'assassinats, la peine de mort doit être rétablie, car dans ce genre de situations, c'est la société qui est ébranlée et ce sont ses fondements qui sont touchés ». Redoutant la récurrence de ces criminels, M. Khiati avait déclaré à maintes reprises qu'« Il faut une mobilisation et un renouvellement des moyens juridiques, il faut des structures juridiques adaptées pour la prise en charge des enfants victimes de maltraitance. Quelque part il y a défaillance, il existe très peu de centres spécialisés et le personnel n'est pas suffisamment formé pour ne pas dire pas formé du tout ».

K. H.

EMPLOI ET CHÔMAGE AU SUD

Des mesures concrètes pour le traitement de la question

Des mesures concrètes pour le traitement de la question de l'emploi et du chômage, particulièrement des jeunes, dans les wilayas du Sud, ont été prises par le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, dans une instruction relative à la gestion de l'emploi dans les wilayas du Sud.

PAR RIAD EL HADI

Ces mesures s'inscrivent dans le prolongement des décisions prises, en novembre 2012, lors de la première visite effectuée à Ouargla par Sellal, dès son investiture à la tête du Premier ministère.

Ainsi et dans le but de prévenir toute forme de disparité salariale, les entreprises faisant appel à des prestataires de services pour la réalisation des travaux de toute nature, sont tenues, selon cette instruction, d'inclure dans les contrats une clause portant sur l'application d'une grille de rémunérations qui ne saurait être inférieure à 80% de leur grille en vigueur pour des postes similaires.

En cas d'inexistence de postes similaires au sein de l'entreprise donneuse d'ordre, il est fait référence en matière de rémunération aux salaires versés dans la branche au niveau local, précise cette instruction.

En matière d'emploi, l'instruction du Premier ministre oblige, désormais, les entreprises activant dans les wilayas du sud du pays à accorder la priorité dans leur recrutement à la main-d'œuvre locale.

"Le recours au recrutement d'une main-d'œuvre hors wilayas n'est autorisé que dans la proportion des postes à pourvoir n'ayant pas de profil correspondant localement", a notamment expliqué, à ce sujet, l'instruction du Premier ministre. Selon les nouvelles mesures énoncées dans cette instruction, les besoins en main-d'œu-



Le recours à la main-d'œuvre locale non qualifiée devient une obligation.

vre des entreprises implantées dans les wilayas du Sud, y compris celles dont les sièges sociaux se trouvent hors de ces wilayas, "doivent être obligatoirement satisfaits en priorité et notamment pour la main-d'œuvre qui n'est pas hautement qualifiée par le recours à la main-d'œuvre locale conformément à la législation en vigueur". En cas d'indisponibilité des profils demandés sur le marché du travail local, a ajouté le Premier ministre, une dérogation "exceptionnelle" peut être accordée par le wali, territorialement compétent, pour le recours à une main-d'œuvre hors wilaya sur un rapport "dûment motivé, assorti de l'avis des services compétents de l'emploi".

Améliorer les compétences des populations du Sud

Les employeurs sont tenus, par ailleurs, de notifier à l'agence habilitée, ou à la commune, tout emploi vacant, dans leur entreprise qu'ils souhaitent pourvoir, et de transmettre à l'agence habilitée les informations relatives aux besoins en main-d'œuvre et aux recrutements effectués, conformément aux articles 18 et 19 de la loi

numéro 04-19 du 25 décembre 2004.

Dans le souci d'améliorer les compétences professionnelles de la main-d'œuvre originaire des régions du Sud, le Premier ministre a instruit les entreprises, qui recrutent des agents insuffisamment qualifiés, à assurer la formation directement ou par l'intermédiaire des centres de formation professionnelle par une formation à la carte.

Les jeunes promoteurs et les chômeurs, établis dans les wilayas du Sud, bénéficieront, à la faveur de cette instruction, de crédits bancaires sans intérêts pour créer leurs micro-entreprises. "La bonification du taux d'intérêt des prêts accordés

par les banques dans le cadre des dispositifs de soutien à la création de micro-activités gérés par l'Ansej et la Cnac sera portée à hauteur de 100% pour les projets initiés par les jeunes promoteurs et les chômeurs promoteurs dans les dix wilayas du Sud", a expliqué l'instruction du Premier ministre. Par ailleurs, le ministre de l'Energie et des Mines se chargera, indique l'instruction, de toutes les entreprises sous sa tutelle à l'effet de "privilégier la sous-traitance d'activité avec les micro-entreprises créées dans le cadre des dispositifs sus-évoqués". Les walis devront, quant à eux, veiller à une application "stricte" des dispositions de l'article 55 du code de l'opérateur des marchés publics qui réserve un quota de 20% de la commande publique aux micro-entreprises créées dans ce cadre". Le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, a pris, en outre, d'autres mesures relatives notamment à la création, avant fin avril, dans le sud du pays d'un centre professionnel relevant du secteur de l'énergie.

Il a instruit, d'autre part, les services chargés de la formation professionnelle dans les régions du Sud de répertorier "systématiquement" les métiers déficitaires au niveau local et engager

des mesures palliatives. "Sous la supervision directe du wali de la wilaya, les services de la formation professionnelle, en relation avec les services chargés de l'emploi, les services chargés de l'énergie, du tourisme et de l'artisanat et les entreprises, devront systématiquement répertorier les métiers déficitaires au niveau local et engager des mesures visant à adapter les qualifications soit par le biais de la formation résidentielle soit par la formation par apprentissage en entreprise, pour répondre aux besoins des entreprises", a précisé l'instruction du Premier ministre. Le secteur du tourisme et de l'artisanat veillera, selon cette instruction, à "ce que des quotas de places pédagogiques soient réservés au profit des jeunes originaires des wilayas du Sud dans les instituts spécialisés relevant de sa tutelle notamment les instituts de Tizi-Ouzou et de Bou Saâda". Sellal a mis l'accent sur "l'importance d'envisager l'ouverture d'un institut spécialisé ou d'une antenne rattachée aux instituts de formation dans les métiers de l'hôtellerie et de la restauration existants". Il a affirmé, d'autre part, que des mesures administratives seront prises à l'encontre de toute infraction aux dispositions de l'instruction relative à la gestion de l'emploi dans les wilayas du Sud.

Ces mesures peuvent porter sur la suspension du registre de commerce la résiliation des contrats et le rejet des demandes de permis de travail pour la main-d'œuvre étrangère illégalement utilisée.

Sellal a, dans ce contexte, indiqué qu'un Comité intersectoriel sera chargé de "tenir à jour une liste des entreprises ayant commis des infractions à la législation nationale et qui ont fait l'objet de poursuites administratives ou judiciaires".

Au niveau local, un comité intersectoriel local sera institué par arrêté du wali, à l'effet d'assurer le suivi du respect des dispositions de l'instruction par les entreprises implantées dans les wilayas du Sud.

R. E.

DOUANES ALGÉRIENNES

Elaboration d'une circulaire pour dédouanement ATA

La Direction générale des Douanes algériennes (DGD) a finalisé l'élaboration d'une circulaire relative aux opérations de dédouanement effectuées avec le titre de passage en douane pour l'admission temporaire des marchandises dit "carnet ATA", a indiqué mardi à Alger un responsable de la DGD.

"Cette circulaire sera signée incessamment par le directeur général et permettra à l'administration douanière de promouvoir le système au sein des utilisateurs potentiels et des opérateurs du commerce international", a déclaré l'inspecteur principal à la sous-direction des régimes douaniers économiques de la DGD, Bakir Mohamed.

Ce document permettra "une meilleure traçabilité et un meilleur contrôle des marchandises".

Il permettra également "une meilleure prise

en charge des préoccupations des opérateurs économiques puisque avec ce document on parlera le même langage", a-t-il ajouté. Une solution électronique de gestion des carnets ATA sera adoptée prochainement par les Douanes algériennes pour faciliter davantage le passage en douane le carnet ATA en vue d'une meilleure efficacité et compétitivité. Le carnet ATA est un document de passage en douanes en suspension des droits et taxes, permettant l'exportation temporaire dans 72 pays de certains types de marchandises et équipements destinés à divers usages conformément à la convention de Bruxelles de 1961 et à la convention d'Istanbul de 1990. Ce document remplace, pendant son année de validité, les obligations déclaratives lors du franchissement de chaque frontière et dispense de fournir aux douanes une garantie exigible par ces dernières pour toute exportation ou importation

temporaire. Abordant les avantages du système du carnet ATA, M. Xavier Fetter, responsable ATA à la CCI de Paris, a affirmé que ce document réduit les coûts pour les exportateurs en éliminant la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et les droits de douane. "Les titulaires de carnets ATA n'ont pas à fournir de garantie aux douanes et ce système simplifie le passage des frontières en permettant aux importateurs et exportateurs d'utiliser un seul document pour toutes leurs formalités douanières". Assurant que le carnet ATA est "fiable", ce responsable a soutenu que ce titre de passage en douane et sans risques et protège les revenus douaniers et offre à l'administration douanière une sécurité "accrue". "Intégrer le système ATA est un choix stratégique dans le développement d'une administration douanière moderne en phase avec les enjeux du commerce international", a-t-il estimé.

LES CONSULATS ALGÉRIENS EN FRANCE À L'ÉCOUTE DE LA COMMUNAUTÉ NATIONALE

La recommandation de Belkacem Sahli

Lors d'une réunion avec les onze chefs de postes consulaires concernés par la généralisation de l'opération du passeport biométrique, lundi au siège du consulat d'Algérie à Bobigny, M. Sahli a abordé "le suivi de la mise en oeuvre du plan d'action gouvernementale en faveur de la communauté nationale à l'étranger", précise le communiqué.

Il a invité, à cette occasion, les chefs de postes consulaires à "multiplier les sorties sur le terrain pour répondre aux préoccupations de notre communauté en s'inscrivant dans l'esprit de la démarche gouvernementale globale favorisant la proximité, l'écoute et la réactivité", a relevé la même source.

Le secrétaire d'Etat a "valorisé les efforts des pouvoirs publics qui ont réuni tous les moyens

humains et matériels nécessaires pour garantir la réussite de cette opération (biométrie), en insistant sur l'importance du traitement rapide des dossiers", appelant également à "la poursuite de l'effort d'information et de sensibilisation en direction des membres de notre communauté".

Dans le même cadre, le secrétaire d'Etat a réuni les chefs des sept postes consulaires concernés par le lancement officiel de l'opération "biométrie" le 15 janvier dernier, avec lesquels il a été procédé à une première évaluation.

A ce titre, M. Sahli a exhorté les responsables consulaires à "redoubler d'efforts pour augmenter la cadence de la délivrance des passeports et réunir les conditions de réussite de l'opération".

Concernant la réunion avec l'ensemble des

chefs de postes consulaires, elle a porté essentiellement sur trois dimensions.

La première concerne l'"amélioration des conditions d'accueil de nos ressortissants au niveau des services consulaires, une préoccupation qui englobe aussi bien l'état des locaux, le sens de courtoisie et d'abnégation des agents consulaires ainsi que la possibilité d'écoute des responsables consulaires". Au plan de la communication et de la sensibilisation, M. Sahli a exhorté, les chefs de postes consulaires en France à "organiser, périodiquement et à intervalle régulier, des rencontres avec les membres de notre communauté pour cultiver la pratique du contact direct et favoriser les échanges".

(APS)

TRANSPORT AÉRIEN

De nouveaux avions pour Tassili Airlines

Tassili Airlines va renforcer sa flotte par l'acquisition de cinq voire six avions de manière à améliorer ses prestations sur les dessertes domestiques lancées dernièrement

La compagnie algérienne filiale de Sonatrach est composée actuellement de 31 avions, "la flotte de Tassili Airlines sera appelée à se renforcer par au moins cinq ou six avions modules 70 ou 100 sièges", a précisé Rachid Idjer, directeur commercial adjoint à TAL, précisant que ces futures acquisitions seront concrétisées fin 2013 ou début 2014.

TAL, filiale de Sonatrach, devrait opter pour des appareils Boeing et des modules du canadien Bombardier car, a-t-il expliqué, les techniciens et pilotes de TAL sont formés sur ces types d'aéronefs. M. Idjer a précisé que la compagnie lancera prochainement les procédures de commande de ces nouveaux aéronefs. Il a précisé que les délais de livraison des avions par les constructeurs ont augmenté du fait de la hausse de la demande mondiale.

"Au niveau mondial, les délais de livraison des avions ont tendance à se rallonger contrairement à ces dernières années en raison de la forte demande des compagnies aériennes, qui sont en train de renforcer leur flotte", a-t-il fait remarquer.

La flotte de Tassili Airlines est composée de divers types d'aéronefs d'une capacité allant de 4 à 155 sièges, avec une capacité totale de 1.228 sièges. Depuis une semaine TAL est devenue la deuxième compagnie aérienne à opérer sur le réseau domestique avec d'Air Algérie. Elle était spécialisée depuis sa création dans le transport du personnel de Sonatrach puis, dès septembre dernier, dans des dessertes internationales pour les travailleurs de sociétés pétrolières étrangères présentes en Algérie.

Les nouvelles acquisitions projetées par TAL seront destinées à accompagner le renforcement des dessertes domestiques de la compagnie prévu dès avril prochain avec de nouvelles lignes couvrant notamment des villes du sud du pays.

Les tarifs de la compagnie sur les lignes intérieures, se sont alignés sur les tarifs d'Air Algérie. La compagnie compte par la suite appliquer des prix "raisonnables" notamment pour la population des régions du sud du pays. Néanmoins, les deux compagnies travaillent dans la complémentarité et la coopération et ne sont pas concurrentes. Tassili Airlines été créée en mars 1998, dans le cadre d'une joint-venture entre Sonatrach et Air Algérie avant de devenir filiale à 100% de Sonatrach en avril 2005.

Rayan Nassim

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET CONTRÔLE DE LA DÉPENSE PUBLIQUE

La Cour des Comptes marginalisée

Les feux de la rampe sont désormais braqués sur la Cour des comptes. Les magistrats de cette institution constitutionnelle, mettant de côté une certaine obligation de réserve qu'ils se sont imposés, crient haut et fort leur dépit.

KAMAL HAMED

Is en avaient apparemment gros sur le cœur tant ils s'estiment marginalisés et donc déconsidérés au moment où l'on parle de plus en plus de la volonté des pouvoirs publics d'aller de l'avant dans la lutte contre la corruption et un meilleur contrôle de la dépense publique. A vrai dire le malaise était perceptible depuis quelque temps déjà, mais les magistrats de la Cour des comptes ne semblent pas avoir trouvés des oreilles attentives. « Il est inconcevable que les magistrats de la Cour des comptes soient écartés au moment où l'Algérie fait face à des scandales de corruption » a en effet indiqué le président du syndicat, Zineddine Hareche, avant-hier, à l'issue des travaux de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la Cour des comptes.

Des propos lourds de sens et qui attestent bien de l'incommensurable frustration des magistrats de cette institution qui sont ainsi non seulement marginalisés mais sont aussi dépourvus de moyens appropriés pour mener à bien les missions pour lesquels la Cour des comptes a été créée. Le premier responsable du syndicat des magistrats, qui s'est fait le porte parole de la centaine de ses pairs, a mis en évidence une anomalie de taille pour étayer ses propos en donnant l'exemple de la création de l'office central de la répression de la corruption (OCRC). L'institution de l'OCRC est en effet considérée, comme « une véri-



table humiliation aux magistrats de la cour des comptes ». Ce d'autant que la première mission de ce nouvel organisme est la lutte contre la dilapidation des deniers publics, une mission qui fait partie des prérogatives de la Cour des comptes. C'est dire combien est grande la colère des magistrats de la Cour des comptes qui se sont, en outre, plaints de l'impossibilité de l'accomplissement de leur mission en raison des entraves qu'ils subissent de la part, notamment, de leur administration.

Ce n'est pas la première fois que les magistrats de cette institution puisque il y'a juste quelques mois ils ont interpellé le président de la république,

Abdelaziz Bouteflika, pour porter à sa connaissance la déplorable situation dans laquelle ils se retrouvent. Outre les conditions de travail, cette missive, adressé au premier magistrat du pays en 2010, a aussi évoqué la question salariale car les magistrats se considéraient comme la seule catégorie professionnelle à être marginalisés puisque n'ayant bénéficié d'aucune augmentation salariale. Cette dernière question a été réglée entre temps, mais les magistrats continuent de souffrir d'entraves qui les empêchent d'accomplir leur mission et ce, au moment où les scandales liés à la corruption font les choux gras de la presse nationale.

ATTAQUE DE IN-AMENAS, ABOU ZEID, BELMOKHTAR, AFFAIRE SONATRACH ET RÉVISION DE LA CONSTITUTION

Les révélations de Dahou Ould-Kablia à partir des Emirats arabes unis

Le ministre de l'Intérieur et des Collectivités Locales, Dahou Ould Kablia a fait des révélations de taille sur les questions brûlantes telles que l'attaque terroriste de Tinguetourine, l'affaire Sonatrach et surtout a abordé le sort, toujours dans l'incertitude totale, des deux chefs terroristes Abou Zeid et Mokhtar Belmokhtar, donnés pour mort par le président et l'armée tchadienne. M. Dahou Ould Kablia a parlé à partir des Emirats arabes unis où il se trouvait en visite de travail, depuis lundi. Il s'est confié à la chaîne satellitaire El-Arabya et lors d'une rencontre avec la communauté algérienne établie dans cet Etat du Golfe arabe.

Au plan interne, le ministre de l'Intérieur et des Collectivités Locales ne nous fixe pas davantage sur le timing de la révision de la Constitution. Il explique simplement, sans donner le moindre détail, que « les comités chargés de préparer le dossier travaillaient encore ». Cependant il promet qu'il y aura du nouveau d'ici la fin de l'année. « On s'attend à dégager les aspects de l'amendement constitutionnel d'ici la fin 2013 », a-t-il promis. Concernant Abou Zeid et Belmokhtar, le ministre affirme que l'Algérie n'avait reçu aucune demande de la part de la France, du Mali ou du Tchad pour aider à l'identification des corps des deux terroristes d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (Aqmi), Mokhtar Belmokhtar et Abou Zeid, présumés morts lors de combats dans le nord du Mali. « Les armées françaises, malienne ou tchadienne n'ont pas sollicité l'Algérie pour identifier les corps de ces deux hommes, a précisé Ould Kablia. À l'heure actuelle, aucun pays n'a confirmé la neutralisation des deux chefs terroristes en l'absence d'analyses ADN précises. Le ministre a occulté le fait que la mort des deux hauts responsables de Al-Qaïda pour le Maghreb islamique (Aqmi) a été annoncé par le président tchadien Idriss Deby à plusieurs reprises par ses troupes dans le courant du mois de février dernier, alors que des informations rapportées par plusieurs médias certifiaient qu'Alger avait reçu des échantillons ADN pour aider à l'identification de Belmokhtar et d'Abou Zeid. Interrogé sur l'attaque terroriste perpétrée par un groupe armé le 16 janvier dernier sur le complexe gazier de

Tiguertourine, au cours de laquelle dix travailleurs de l'entreprise japonaise JGC ont été tués lors de l'attaque du site revendiquée par l'Algérien Mokhtar Belmokhtar, Dahou Ould Kablia a révélé qu'un haut responsable japonais avait proposé au gouvernement algérien un « chèque en blanc » pour obtenir la libération des otages japonais retenus par les ravisseurs. Cependant, cette proposition a essuyé un refus catégorique de la part du gouvernement algérien qui estime que « le paiement de rançons est inacceptable quelles que soient les circonstances ». Le Ministre a également révélé qu'un ancien officier des forces spéciales françaises a été tué dans l'opération militaire, et était parmi les otages », expliquant que « le ministre français de l'Intérieur Manuel Valls lorsqu'il a téléphoné pour poser des questions sur l'état des ressortissants français s'est rendu compte que l'officier n'a pas révélé son identité aux autorités algériennes ». M. Dahou Ould Kablia a aussi critiqué « l'ambiguïté de l'attitude des compagnies pétrolières qui refusent de façon catégorique que les autorités algériennes supervisent la protection de ces entreprises » et maintient que l'attaque d'In Amenas a été organisée par Mokhtar Belmokhtar et préparée deux mois avant l'intervention française au nord du Mali. Il considère que « Belmokhtar avait toujours pris l'Algérie pour cible », et indique que le groupe dit « les Signataires avec leur sang » était composé d'éléments de nationalités tunisienne, libyenne, égyptienne, nigérienne et canadienne. Évoquant les enquêtes de corruption à Sonatrach, le ministre de l'Intérieur a démenti le retour de Chakib Khelil en Algérie. « Je vous informe que Chakib Khalil n'est pas rentré en Algérie », démentant ainsi les écrits de presse sur sa « venue » à Oran. Selon Ould Kablia, « les enquêtes sur l'affaire de Sonatrach sont en cours », précisant cependant qu'il est « pour nous, est difficile d'accuser une personne ou un fonctionnaire en l'absence de preuves convaincantes et sûres ».

Assassinat de Chokri Belaïd : L'Algérie n'a pas arrêté l'assassin recherché pour avoir à le remettre

Le ministre de l'Intérieur a au cours de son intervention à El-Arabya, démenti les informations rap-

portées par le journal tunisien «Al Chourouk», selon lesquelles l'Algérie aurait remis l'assassin de l'opposant tunisien, Chokri Belaïd, aux autorités tunisiennes. Il a affirmé que « l'Algérie n'a aucune relation avec cette affaire », précisant qu'« elle n'a pas arrêté l'assassin recherché pour avoir à le remettre », soulignant que « les autorités tunisiennes ont dévoilé les identités des tueurs de Belaïd. Elles les connaissent, un par un, et savent où ils habitent ». Pour rappel, le journal tunisien, avait affirmé, dans son édition du dimanche 10 mars, que les forces de sécurité algérienne ont réussi à arrêter Kamel Guadhguathi, l'assassin identifié de Chokri Belaïd, et l'ont remise aux autorités tunisiennes il y a de cela six jours. Une information qu'avait d'ailleurs déjà démentie le porte-parole du ministère de l'Intérieur tunisien. Le 6 février 2013, vers 7h30 du matin, l'opposant tunisien Chokri Belaïd est assassiné par balles à bout portant alors qu'il sort de son domicile à Tunis. Vingt jours plus tard, mardi 26 février, le ministre de l'Intérieur Ali Laarayedh annonce en conférence de presse que l'assassin présumé du secrétaire général d'Al Watad a été identifié mais qu'il est toujours en fuite.

Quatre personnes soupçonnées d'être ses complices, proches de la mouvance salafiste, ont en outre été arrêtées. « Le tueur a été identifié et il est pourchassé, a déclaré Ali Laarayedh. Les quatre autres suspects ont été arrêtés. Ils appartiennent à un courant religieux radical », a-t-il ajouté, évoquant « ce qu'on appelle la mouvance salafiste ». Selon Ali Laarayedh, les quatre personnes soupçonnées de complicité « ont surveillé la victime pendant quelques temps et le jour du crime, l'un des suspects a avoué avoir accompagné le tueur ». Le ministre de l'Intérieur a également révélé certains événements qui se sont déroulés lors de la « révolution » libyenne et s'est défendu contre le fait que l'Algérie ait aidé le colonel Kadhafi. Il explique que « l'Algérie n'a pas défendu Kadhafi, mais a traité avec l'État libyen ». Et quand la révolution a éclaté, il a cherché personnellement à recevoir les dirigeants de la révolution libyenne, « tels que Cheikh Ali Selabi, pour qui il est intervenu personnellement pour rencontrer le président Bouteflika ».

S. B.

Comme c'est le cas de l'affaire dite de Sonatrach II qui est en train de defrayer la chronique. ET dire que la Cour des comptes a toujours été à la hauteur de la tâche en se distinguant par un travail salubre. IL n'y a qu'à rappeler son tout dernier rapport sur la gestion des finances publiques, rendu public il y a quelques mois seulement. UN rapport qui a fait grand bruit, notamment parce que cette Cour a mis en exergue la mauvaise gestion de l'argent public. Une pratique qui touche un nombre important d'institutions et d'organismes publics, dont des ministères. Une situation que devait admettre aussi le ministre des Finances, Karim Djoudi, tant le rapport était circonstancié.

Que serait il le cas si cette Cour disposait de tous les moyens ? ET dire que la Cour des comptes et une institution constitutionnelle. En effet, elle a été instituée déjà par la constitution de 1976, soit du temps de Houari Boumediene, et consacrée depuis par les autres constitutions. Elle est régie actuellement par l'article 170 de la constitution de 1996. DE par ses attributions, elle participe au renforcement de la prévention et de la lutte contre les diverses formes de fraude et de pratiques illégales ou illicites. Elle établit un rapport annuel qu'elle adresse au président de la république.

On se demande alors le pourquoi de cette marginalisation d'une institution aussi importante, alors que les magistrats n'ont eu de cesse de clamer la nécessité de sa « réhabilitation ».

KH

ELECTION DU SG DU FLN

Les dresseurs appellent à la reprise des travaux du CC

La saga pour l'élection d'un nouveau secrétaire du FLN ne connaît pas encore son épilogue. Dans un communiqué, le Mouvement de redressement et d'authenticité du parti du FLN a appelé à accélérer la reprise des travaux de leur session pour élire un nouveau secrétaire général du parti. Le mouvement a souligné que le nouveau secrétaire général doit remplir les conditions pour diriger le parti, à savoir "avoir un passé propre, faire preuve d'un comportement exemplaire et croire en les principes et objectifs du FLN et être capable d'unifier les rangs pour garantir un retour en force du parti".

Le nouveau secrétaire général doit être également capable, selon le mouvement de redressement et d'authenticité, "d'assainir le parti de la corruption et de l'argent politique sale, le remettre sur sa ligne de conduite authentique et poursuivre son message novembriste en le protégeant contre toutes menaces éventuelles pouvant altérer sa présence sur la scène politique".

Le mouvement de redressement et d'authenticité appelle à cette occasion tous les militants du parti à "la mobilisation en faveur de l'unification des rangs à travers un dialogue responsable, démocratique et inclusif dans le cadre du respect du règlement intérieur et des statuts du parti".

De son côté, Abderrahmane Belayat, membre du bureau politique chargé de la gestion provisoire des affaires du parti, a déclaré à l'APS que le communiqué du mouvement de redressement et d'authenticité constituait "une déclaration de bonnes intentions concernant le poste de secrétaire général du parti". Commentant le contenu du communiqué du Mouvement de redressement, M. Belayat a estimé que "plusieurs, voire la majorité des membres du comité central, possèdent les conditions que doit remplir le secrétaire général, mais l'urne doit trancher". Par ailleurs, M. Belayat a souhaité voir "une convergence des bonnes intentions et des efforts afin d'assurer les conditions réglementaires et morales pour la tenue d'une réunion à laquelle participeront les militants et les militantes avec bonne foi et cœur ouvert".

Cette réunion, a-t-il ajouté, "doit être préparée sans précipitation", soulignant l'importance de fixer la date adéquate à cette réunion "afin d'éviter la division et la scission". Les membres du CC du parti du FLN avaient retiré le 31 janvier dernier leur confiance à Abdelaziz Belkhadem en sa qualité de secrétaire général du parti.

L. B.

INSUFFISANCE RÉNALE EN ALGÉRIE

800 enfants dialysés nécessitent une greffe

C'est à l'occasion de la Journée nationale de transplantation rénale au CHU de Beni Messous que le professeur Tahar Rayan a lancé un véritable SOS pour pas moins de huit cents enfants dialysés âgés en moyenne de dix ans, souffrant d'insuffisance rénale chronique en Algérie nécessitant, en priorité, une transplantation rénale. Des spécialistes dans le domaine également ont plaidé également pour la création d'un registre national d'insuffisants rénaux.

PAR RAYAN NASSIM

La maladie rénale chronique chez l'enfant est due à une néphropathie héréditaire et glomérulaire générée par la multiplication des mariages consanguins en Algérie, a souligné le spécialiste. Le docteur Faïza Zerdoumi, du CHU



Le chemin de croix des dialysés en Algérie.

Lamine Debaghine a, quant à elle, expliqué que la transplantation rénale chez l'enfant est "délicate" sachant que les donneurs potentiels figurent parmi les proches du malade et qui eux-mêmes peuvent être porteurs du gène de la malformation néphrétique.

Le seul moyen de permettre à ces enfants d'avoir une vie normale, loin des

contraintes hospitalières liées à la dialyse, est de créer un registre national des insuffisants rénaux chroniques pour avoir une estimation réelle du nombre de malades, a estimé le Dr Zerdoumi.

Elle a aussi souligné que les citoyens doivent être sensibles à la détresse d'autrui et se porter volontaires pour la greffe d'organes en cas de mort encéphalique.

Selon la même spécialiste, certains cas d'insuffisances rénales peuvent être évités par la prise en charge précoce des malformations néonatales urologiques par des interventions chirurgicales.

De son côté, le Dr Lynda Badaoui, néphrologue au CHU de Tizi-Ouzou, a tiré la sonnette d'alarme sur le manque de matériel néphrologique adapté aux enfants, ce qui a causé, selon elle, "le décès de 14 enfants sur les 85 souffrant d'insuffisance rénale dans le même CHU, depuis 2005". Pour sa part, le Pr Tahar Rayane a souligné l'importance de la prévention en aval et en amont contre l'insuffisance rénale par une bonne hygiène de vie et par l'implication des pouvoirs publics dans la création d'un registre national

informatisé des insuffisants rénaux.

Il a rappelé que l'Institut national du rein qui sera fonctionnel au mois de septembre prochain aura pour mission de distribuer des cartes de donneurs à tous les citoyens qui désirent offrir leur organes en cas de mort encéphalique.

R. N.

APPAREILLAGES ORTHOPÉDIQUES

200.000 handicapés pris en charge

Le directeur central de l'Office national d'appareillages et d'accessoires pour personnes handicapées, Mohamed Khalfi, a révélé que plus de 200.000 personnes handicapées sont prises en charge en matière d'appareillages orthopédiques.

L'Office prend en charge en matière d'appareillages, les personnes handicapées de naissance, les malades atteints de scoliose, les diabétiques, ainsi que les victimes d'accidents de la circulation et de

travail et les personnes ayant subi des amputations. M. Khalfi a précisé que les bénéficiaires de ces appareillages sont couverts par les caisses de Sécurité sociale qui constituent les principaux partenaires de l'ONAAPH. Les personnes stomatisées (qui ont subi une intervention chirurgicale qui consiste à créer une ouverture artificielle et nécessite l'utilisation de poches), sont également pris en charge par cet Office. Evoquant les moyens utilisés dans la fab-

rication de ces appareillages, il a affirmé que "toute la matière première utilisée à cet effet au niveau des centres de fabrication de l'ONAAPH est importée de l'étranger", et que "les appareillages audiologiques sont importés de l'Europe". Une convention de partenariat entre l'ONAAPH et la Sécurité sociale, a été signée le 3 décembre 2012, portant sur l'introduction dans la nomenclature des appareillages de plusieurs nouveaux produits, dont une nouvelle généra-

tion de prothèses qui contribuent à l'allègement de ces appareillages destinés aux handicapés, a-t-il dit. L'ONAAPH créé par décret numéro 88-27 du 9 février 1988 avec un statut juridique d'entreprise publique à caractère industriel et commercial "Epic", est un organisme public relevant du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale. Il comprend 11 unités de production d'appareillages orthopédiques.

R. N.

ECONOMIE DE L'EAU

Vers l'adoption d'une stratégie nationale

Le ministère des Ressources en eau s'attelle à l'élaboration d'une stratégie d'économie d'eau potable. Cette stratégie, selon le ministre des Ressources en eau, Hocine Necib, devrait s'articuler autour de la gestion et au recours aux technologies qui réduisent les coûts d'exploitation qui, on le sait, sont liés à la consommation d'énergie électrique.

Cette stratégie sera également axée autour de la sensibilisation des consommateurs aux réflexes économes dans l'utilisation de cette ressource dont le prix actuel, a-t-il noté, ne reflète pas les coûts économiques réels de production.

Il a estimé que ces facteurs constituent des priorités pour la relance du secteur ainsi que pour la préservation des ressources hydriques et de l'environnement. A chacune des étapes de sa visite qui l'a conduit dans la wilaya de Souk Ahras et qui l'ont mené, à Taoura, Sedrata et Souk Ahras, le ministre a préconisé une gestion rationnelle de la ressource et l'amélioration du service public de l'eau. Saluant les efforts déployés localement pour réhabiliter le réseau de distribution d'eau potable, au chef-lieu de wilaya et dans 11 autres communes, le ministre a, par ailleurs, rappelé que 95 % de la population de la wilaya sont desservis par le réseau d'assainissement.

R. N.

COMMISSION NATIONALE DE PROMOTION ET DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

Farouk Ksentini pour une Constitution non révisable avant 50 ans

Le président de la Commission nationale de promotion et de protection des droits de l'homme (CNPPDH), Farouk Ksentini a relevé la nécessité d'élaborer une Constitution non révisable pour une durée de 50 ans au moins, affirmant qu'il est préférable de procéder à cette révision avant la présidentielle de 2014.

Dans un entretien paru mardi dans le quotidien *El-Khabar*, M. Ksentini a proposé que "la Constitution soit révisée une seule fois tous les 50 ans ou plus", estimant qu'il est "inconcevable d'y introduire des amendements tous les cinq ans".

Le président de la CNPPDH a souligné l'importance de soumettre le projet de révi-

sion de la Constitution à referendum "quand il s'agit de l'équilibre du pouvoir, mais s'il s'agit de la limitation des mandats présidentiels, il suffit qu'il soit soumis au Parlement".

Concernant la date de la révision de la Constitution, M. Ksentini a estimé qu'il "est préférable d'y procéder avant la présidentielle de 2014", soulignant que "le système semi-présidentiel est le plus adéquat pour l'Algérie car il permet une co-existence dans la cohésion entre le Président et le Parlement".

Il est nécessaire "d'introduire un nouvel article qui prévoit que le Président soit le garant de la Constitution" et d'un autre article qui stipule que "l'armée soit le gar-

dien de celle-ci", a-t-il précisé. Par ailleurs, le président de la CNPPDH a indiqué que le problème de la justice en Algérie réside dans "le paradoxe qui existe entre les textes régissant le secteur tels que la Constitution, le statut de la magistrature et les lois civiles stipulant que le juge obéit à sa conscience et à la loi uniquement et la réalité du secteur".

La solution "ne serait pas nécessairement d'augmenter les salaires des magistrats ou de leur accorder plus d'avantages (...) mais consiste à garantir l'indépendance des magistrats, à lever toutes les pressions auxquelles ils font face, à les maintenir dans leurs postes et à limiter les décisions de mutation".

COOPÉRATION ALGÉRO-ALLEMANDE

Medelci en visite officielle en Allemagne les 13 et 14 mars

Le ministre des Affaires étrangères, Mourad Medelci, effectuera les 13 et 14 mars une visite officielle en Allemagne, à l'invitation de son homologue allemand, Guido Westerwelle, indique mardi le ministère des Affaires étrangères dans un communiqué. La visite de M. Medelci à Berlin intervient après celle effectuée par le chef

de la diplomatie allemande en Algérie en janvier 2012. "Cette visite vient concrétiser la volonté, maintes fois exprimée par les deux pays, d'intensifier le dialogue politique et de promouvoir la coopération bilatérale", précise la même source. Le ministère rappelle, à cet égard, que la visite de M. Medelci vient prolonger égale-

ment une série d'échanges de délégations de haut niveau, qui témoigne de l'"impulsion" donnée aux relations bilatérales entre les deux pays, notamment celles effectuées par le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, en décembre 2010, et par la chancelière fédérale, Angela Merkel, en juillet 2008.

ENTREPRISES TURQUES DU SECTEUR DE L'ÉLECTRICITÉ ET L'ÉLECTRONIQUE

Expertise de qualité au profit des opérateurs économiques algériens

Des représentants de quatorze entreprises turques spécialisées dans l'électricité et l'électronique ont rencontré, hier à l'hôtel Sofitel, des opérateurs économiques algériens en vue de tisser des relations de coopération et de partenariat durables.

PAR AMAR AOUIMER

Ces réunions business to business initiées par le ministère turc de l'Économie ont pour objet essentiel, selon l'attaché commercial de l'ambassade turque à Alger, Ednan Karakoc, de mettre en contact les différents entrepreneurs des deux pays.

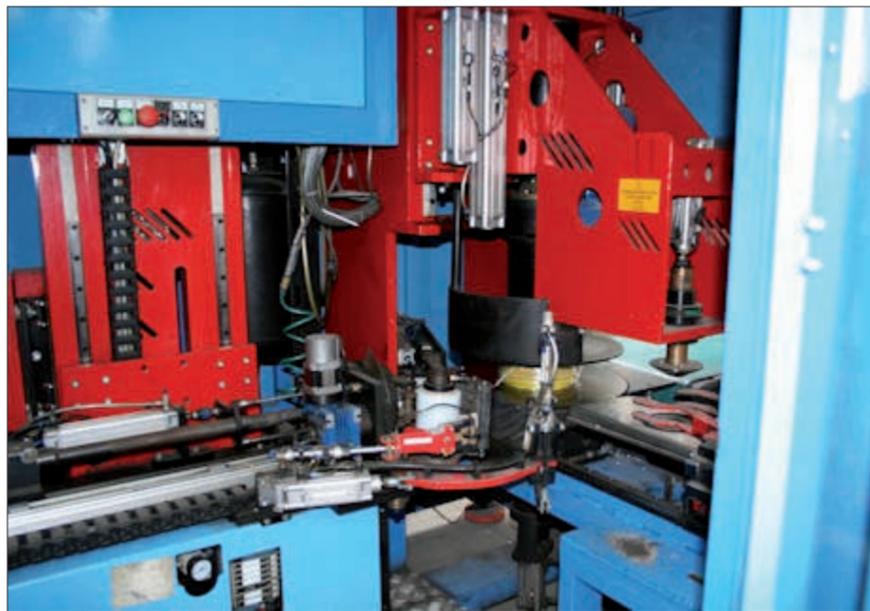
« Ces entrepreneurs turcs proposent, notamment, la commercialisation de leurs produits, principalement des générateurs, des transformateurs et des appareillages électriques dans les secteurs de l'électricité et des énergies renouvelables. Nous avons organisé cette rencontre à court et moyen terme pour développer nos relations commerciales réciproques, mais également l'investissement et le partenariat entre les entreprises de nos deux pays, car l'Algérie est un pays émergent ayant un marché attractif et intéressant » a-t-il affirmé.

Il ajoute que « L'Algérie possède un grand marché considéré comme un espace d'ouverture pour les autres marchés des pays africains. Une société turque versée dans la construction des panneaux solaires, et qui

exporte même vers l'Europe, peut travailler en collaboration avec des entreprises algériennes dans le domaine du fonctionnement du système d'énergie solaire ». Quant à Umit Bekdemir, responsable de l'entreprise Demas Kablo, il a souligné que « l'important consiste à augmenter notre chiffre d'affaires et saisir les opportunités de partenariat avec les opérateurs algériens, car cela fait 15 années que nous sommes présents en Algérie où nous avons de nombreux clients concernant l'électricité à basse tension ».

Cette entreprise qui a un chiffre d'affaires de 40 millions de dollars dont 70 % pour l'exportation et 30 % pour le marché local, a des partenaires et clients à Mostaganem, Oran et Sétif. Demas Kablo exporte ses produits dans 45 pays africains. Pour sa part, le directeur responsable du commerce extérieur de l'entreprise EAE, Suku Caglar Tuna, estime que sa première visite de travail en Algérie lui permettra de présenter et de faire connaître aux entreprises algériennes, mais également de chercher des distributeurs locaux.

« Il existe une option pour le transfert



technologique vers les entreprises algériennes » a-t-il déclaré.

Plus de 250 entreprises exercent en Algérie depuis de longues années, notamment dans les secteurs de la construction, du bâtiment et des textiles. Le montant des échanges commerciaux entre l'Algérie et la Turquie dépasse 5 milliards de dollars.

A. A.

STRATÉGIE NATIONALE POUR L'ÉCONOMIE DE L'EAU

Recours aux technologies réduisant les coûts d'exploitation

PAR RIAD EL HADI

Le ministre des Ressources en eau, Hocine Necib, a affirmé que son département s'attelle à l'élaboration d'une stratégie nationale d'économie de l'eau potable.

Animant un point de presse, au terme de sa visite de travail dans cette wilaya, le ministre a ajouté que cette stratégie s'articulera notamment autour de l'amélioration de la gestion et le recours à des technologies qui réduisent les coûts d'exploitation liés à la

consommation de l'énergie électrique.

Cette stratégie sera également axée autour de la sensibilisation des consommateurs aux réflexes économes dans l'utilisation de cette ressource dont le prix actuel, a-t-il noté, ne reflète pas les coûts économiques réels de production. Il a estimé que ces facteurs constituent des priorités pour la relance du secteur ainsi que pour la préservation des ressources hydriques et de l'environnement.

A chacune des étapes de sa visite, à Taoura, Sedrata et Souk Ahras, le ministre a préconisé une gestion rationnelle de la

ressource et l'amélioration du service public de l'eau. Saluant les efforts déployés localement pour réhabiliter le réseau de distribution d'eau potable, au chef-lieu de wilaya et dans 11 autres communes, le ministre a, par ailleurs, rappelé que 95 % de la population de la wilaya sont desservis par le réseau d'assainissement. Necib a annoncé, à cette occasion, que l'alimentation en eau potable des localités de Sedrata et d'Ouled Abbas (Sidi Fradj) sera renforcée "prochainement" par la mise en exploitation d'un nouveau forage à Sedrata.

R. E.

SECTEUR DE LA PÊCHE

L'Algérie et la Mauritanie finalisent un protocole d'accord

Le ministre de la Pêche et des ressources halieutiques, Sid-Ahmed Ferroukhi, a indiqué qu'un protocole d'accord relatif à l'exploitation de licences de pêche accordées par le gouvernement mauritanien à des opérateurs algériens était en phase de finalisation. « L'Algérie est toujours intéressée par l'exploitation de ces licences. Nous sommes en train de finaliser le protocole d'accord lié à cette question », a indiqué le ministre lors du Forum du quotidien Liberté. Il s'agit selon lui de définir les conditions d'exploitation de ces licences et de faciliter les procédures aux opérateurs algériens désirant les exploiter dans le cadre de la réglementation mauritanienne. Cette exploitation devrait constituer une nouvelle source de production qui « viendra consolider et approvisionner le marché national », selon M. Ferroukhi. Le gouvernement mauritanien a attribué cinq licences de pêche au profit des opérateurs privés algériens, portant sur les pélagiques (poisson bleu) comme la sardine. Abordant la stratégie de son secteur qui vise à instaurer un nouveau modèle de croissance à travers un développement intégré et durable de l'économie de la pêche, le ministre a souligné que les objectifs attendus sont l'approvisionnement durable du marché, la préservation de l'emploi,

l'amélioration de la qualité des produits, la gestion responsable de la ressource et la régulation participative de l'effort de pêche.

Citant la filière de pêche des petits pélagiques qui représente 70% de la production halieutique algérienne en volume, Ferroukhi a indiqué que cette filière représente des enjeux considérables sur le plan socio-économique.

La consommation du poisson a été multipliée par 10 en 50 ans ...

Depuis l'indépendance, la production des petits pélagiques a été multipliée par 6, la flottille par 3,5, alors que la taille du marché de consommation a été multipliée par 10, a détaillé le ministre.

Cette filière compte 55.000 emplois dont 20.000 directs, 1.200 sardiniens, soit le tiers de la flottille en Méditerranée, alors que le chiffre d'affaires de la production oscille entre 11 et 17 milliards DA pour une production moyenne de 76.000 tonnes entre la période de 2001-2011. Cependant le débarquement de la sardine fait face actuellement à un contre cycle, c'est à dire une décroissance en volume et période. « Des incertitudes persistent quant aux effets d'accroissement de cette baisse générée par les impacts des changements climatiques et la pollution des

côtes notamment », dira le ministre. L'Algérie qui compte 185.000 tonnes de biomasse, est au deuxième rang après l'Italie dans les captures maritimes, soit 12%, et au premier concernant les petits pélagiques, et ce, parmi les 23 pays méditerranéens.

Aune question sur la reprise de la pêche du corail, le ministre a indiqué que son secteur travaillait pour réunir les conditions d'une opportunité de reprise de la pêche au corail interdite depuis 1998. « Ce que nous pouvons dire actuellement, d'un côté, il y a une action mise en place par les services de sécurité pour préserver les zones de pêche du corail et, de l'autre côté, nous travaillons pour réunir les conditions pour poser l'opportunité d'une reprise. Mais pour l'instant, nous ne sommes pas à ce stade », a-t-il dit. Le ministre a souligné qu'une étude technique a été menée pour évaluer la ressource corallienne en vue de son exploitation rationnelle. Premier producteur de corail rouge en Méditerranée avec près de la moitié du volume pêché dans la région dans les années 90, selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Algérie a interdit la pêche de cet or rouge en 1998 afin de protéger cette ressource.

R. E.

LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES ENTREPRISES ALGÉRIENNES EN MUTATION

Elle se déploiera dans le sud du pays

Un plan de redéploiement et d'investissement dans les régions du sud du pays sera "incessamment" mis en œuvre par la Confédération générale des entreprises algériennes (CGEA), a indiqué le président de cette organisation, Habib Yousfi. S'exprimant au cours de la cérémonie d'installation du président du bureau de Constantine de la CGEA, Amari Amirouche, le président de cette organisation a souligné que l'investissement dans le sud algérien constitue (à) une "urgence de premier degré". Faisant part des potentialités humaines et matérielles dont dispose Constantine, le responsable qui a également présidé une séance de débat avec les opérateurs économiques de l'Est du pays, a appelé les présents à investir dans le sud du pays en créant des emplois et des richesses sur ce terrain demeuré vierge pour diverses raisons "objectives et autres supposées".

La CGEA actuellement présente dans 38 wilayas œuvrera pour ouvrir des relais (bureaux) dans les wilayas de Naâma, de Tindouf et de Béchar, entre autres, a encore souligné le même responsable qui a par ailleurs insisté sur le rôle de l'université dans la création d'une interactivité entre les jeunes et les opérateurs économiques. S'étalant sur les contraintes rencontrées sur le terrain par les opérateurs économiques notamment les gérants de PME créées dans le cadre des différents dispositifs de soutien à l'emploi, la vice-présidente de la CGEA, Saïda Neghza a appelé, de son côté, à "multiplier les efforts pour venir à bout des difficultés imposées par l'environnement administratif". Elle a considéré que les entreprises privées algériennes, "quel que soient leur statut ou leur stature" sont capables de relever tous les défis pourvu qu'elles soient considérées à leur juste valeur". Elle a également estimé que des "certaines d'entreprises" affiliées à la CGEA sont "sur le point de mettre la clé sous le paillason" faute de plan de charge. Elle a appelé, dans ce contexte, à "l'exécution des décisions du président de la République, notamment celle relative à l'octroi de 20% des marchés publics aux PME afin de leur permettre de décoller et ne pas être sacrifiées sur l'autel d'intérêts restreints".

R. E.

AÏN TÉMOUCHENT

Relogement de 126 familles à Aïn Larbaâ

Cent vingt-six familles de la commune d'Aïn Larbaâ (30 km d'Aïn-Témouchent), vivant dans des habitations précaires, ont été relogées dans de nouveaux logements la semaine dernière.

L'opération, inscrite dans le cadre de la résorption de l'habitat précaire (RHP), a été encadrée par les autorités locales qui ont mobilisé d'importants moyens pour aider les heureux bénéficiaires à déménager. Une fois évacuées, les habitations précaires de l'ancien quartier populaire les Frères Aziz ont été immédiatement démolies afin d'éviter qu'elles soient occupées de nouveau. Il s'agit là, a précisé le chef de daïra d'Aïn Larbaâ, d'une première tranche qui sera suivie, durant les prochaines semaines, par une seconde opération de relogement au profit de 123 familles. Les terrains d'assiettes récupérés serviront à la réalisation de nouvelles habitations et des équipements publics à la faveur des programmes destinés à cette collectivité locale, notamment, celui inhérent aux logements sociaux et promotionnels subventionnés, ont indiqué des responsables communaux.

D'autres opérations de relogement sont programmées pour les semaines à venir dans la wilaya d'Aïn-Témouchent qui a bénéficié d'un total de 4.500 logements dans le cadre du programme RHP. Ceux-ci sont en cours de réalisation à travers la wilaya où il est recensé un total de 6.000 habitations précaires. Selon les responsables de l'OPGI, la wilaya a bénéficié de 8.990 logements sociaux de type LPL (logement public locatif), dont 1.490 unités destinées à la résorption de l'habitat précaire (RHP). Quelque 2.900 unités ont été lancées à travers la wilaya. La totalité de ce programme a été lancée en 2012.

GHELGHOUH-LAÏD

Mise en service de 5 autobus

Une flotte de cinq autobus neufs a été mise en service, dimanche dernier, dans la ville de Chelghoum-Laïd (ouest de Mila), par la toute nouvelle Entreprise publique de transport urbain et suburbain de la wilaya de Mila. La mise en service de ces véhicules de transport en commun a donné lieu à une cérémonie symbolique présidée par les autorités de la wilaya en présence de nombreux citoyens et d'usagers.

M'SILA

Protection civile

Une unité secondaire de la protection civile sera opérationnelle avant l'été prochain dans la ville de M'sila, ont indiqué les services de la wilaya. Cette unité est appelée à couvrir la partie nord du chef-lieu de la wilaya qui abrite une population d'environ 70.000 habitants, a précisé les mêmes services qui ont noté que l'unité dont les locaux ont été réceptionnés depuis près d'une année, n'attend plus que son équipement.

CONSTANTINE, DAÏRA DE AIN ABID

Eradication de l'habitat précaire

Dans la daïra de Aïn Abid (40 km au sud-est de Constantine), une vaste opération d'éradication de plusieurs sites d'habitat spontané sera lancée "d'ici au mois de juillet 2013", a indiqué le chef de cette daïra, Bachir Kafi, à l'APS.



PAR BOUZIANE MEHDI

Des familles occupant des habitations précaires dans plusieurs zones de cette daïra "seront relogées dans plus de 1.000 logements en fin de réalisation et qui seront livrés en juin 2013", a souligné M. Kafi, précisant que Aïn Abid vient de bénéficier d'un "reliquat de 150 logements de même type devant être lancé en travaux incessamment".

Parmi les 1.000 logements engagés en travaux dans le cadre de la résorption de

l'habitat précaire (RHP) dans cette daïra, 600 unités sont implantées dans la commune de Aïn Abid, a encore détaillé le même responsable, ajoutant que les 400 autres unités RHP (résorption de l'habitat précaire) ont été construites dans la commune de Ben Badis et que des "pré-affectations" seront remises "incessamment" aux bénéficiaires de ce programme de résorption de l'habitat précaire. M. Kafi a affirmé que le traitement des dossiers des familles ouvrant droit au relogement a été déjà

lancé, rappelant "les facilitations offertes par les autorités locales qui ont laissé le choix aux familles concernées d'opter pour le relogement ou la restructuration de leurs demeures". Dans ce contexte, le même responsable a précisé que l'éradication des constructions précaires construites anarchiquement ça et là à travers tout le territoire de cette daïra se fera soit par la démolition pure et simple des habitations précaires, soit par le toilettage des sites spontanés au cas où les occupants préfèrent rester sur place. **B. M.**

EL-TARF, DÉLITS FORESTIERS EN 2012

Quarante individus arrêtés

Quarante individus, poursuivis pour constructions illicites en zones forestières, ont été interpellés, en 2012, par les gardes forestiers de la Conservation des forêts d'El-Tarf, a indiqué le responsable du secteur, Mohamed Teyar. Une moyenne annuelle de 63 délits a été enregistrée durant ces cinq dernières années en matière d'infractions liées au code de l'urbanisme, a ajouté le conservateur des forêts, précisant que les personnes interpellées sont poursuivies en justice pour avoir causé un important préjudice au patrimoine sylvestre.

La Conservation des forêts a, par ailleurs, enregistré, durant les trois dernières années, une moyenne de 130 délits portant sur le défrichement illicite de 260 hectares de parcelles du cordon dunaire de la commune de Berrihane, site "ciblé" pour ses importantes richesses en eau. Les contrevenants ont été condamnés à verser des amendes variant entre 10.000 et 40.000 DA, en plus des dommages et intérêts qui ont atteint, pour le cas des récidivistes, les 10 millions DA, a souligné le même responsable. Selon M. Teyar, une lutte "sans merci" est engagée, depuis plus de deux décennies, par ses services, en étroite collaboration avec les différents services de sécurité, afin de préserver cette richesse de toute atteinte préjudiciable.

Outre le défrichement illicite et

l'exploitation du bois sans autorisation, la Conservation des forêts a procédé, durant cette même période, à la saisie de 300 kg de graines de pin pignon destinés à la contrebande, dont plus de 25 kg durant le seul exercice écoulé.

Pour mettre un terme à cette exploitation illicite des richesses forestières, notamment au niveau du

cordons dunaire de Berrihane qui renferme la nappe phréatique alimentant en eau potable les wilayas de Annaba et d'El-Tarf, la Conservation des forêts a renforcé son dispositif sécuritaire tout en multipliant les campagnes de sensibilisation en direction des citoyens afin de préserver au mieux ce don de la nature.

APS

SETIF, DIRECTION DES SERVICES AGRICOLES

Création d'une école de formation en apiculture

Une école de formation spécialisée dans les métiers de l'apiculture sera créée "incessamment" à Sétif, dans l'optique de "promouvoir la filière" et d'"augmenter la production de miel", a déclaré, à l'APS, le directeur des services agricoles (DSA). Ali Zerarga a précisé que cette école, première du genre à l'échelle nationale, sera créée à la coopérative apicole d'El-Bez (à l'ouest de Sétif) et sera dotée des dernières technologies afin de développer les compétences et améliorer le rendement des apiculteurs. Une première enveloppe financière estimée à 80 millions de dinars a été allouée à la création de cette école de formation, qui sera aussi un espace d'échanges entre apiculteurs et experts dans la filière, a ajouté le même responsable. La capitale

de Hauts-Plateaux compte, selon un recensement effectué en 2012, 1.200 apiculteurs activant, pour la plupart, dans la région nord de la wilaya. La filière connaît, selon M. Zerarga, "un véritable engouement" parmi les jeunes, encouragés par les efforts de l'Etat tendant à développer l'apiculture.

Le même responsable a indiqué que 20.000 ruches dotées de tous les matériels et des accessoires nécessaires, dont le coût est estimé à 100 millions de dinars, seront distribuées à des jeunes dans 36 communes de la wilaya, ajoutant que les services de la DSA s'emploient à créer des PME en apiculture.

En 2011, une initiative similaire avait permis à 400 jeunes de créer leur propre entreprise apicole. **APS**

BRIQUETERIE DE FREHA

Les travailleurs gèlent leur grève

Il a fallu plus de quarante jours d'arrêt de travail pour qu'enfin les travailleurs de la briqueterie de Fréha finissent par avoir gain de cause.

PAR LOUNES BOUGACI

Ainsi, les travailleurs de cette usine, la plus importante dans son domaine, au centre du pays, ont décidé de mettre un terme à leur grève illimitée enclenchée le 22 janvier dernier. La nouveauté qui a encouragé les concernés à reprendre le travail est la satisfaction de l'une de leurs revendications principales. Il s'agit de celle inhérente au départ sans condition du Président-directeur général de cette entreprise publique. Après un bras de fer ayant duré plusieurs semaines, le P-dg a préféré se retirer par sagesse afin d'éviter à l'entreprise de suffoquer car si la grève en question s'était poursuivie, les conséquences auraient été très fâcheuses. Les pertes financières causées par la grève se chiffrent à des centaines de millions de centimes. Quand on sait que l'unité de Fréha produit pas moins de 25.000 briques par jour, on devine aisément les retombées négatives d'une telle action de



protestation. La dernière étape ayant permis au conflit de connaître un dénouement heureux est la réunion qui a eu lieu la semaine écoulée avec la présence des principaux concernés par le conflit sous la houlette de Abdelkader Bouazghi, wali de Tizi-Ouzou. La rencontre a aussi été marquée par la présence des responsables de l'assemblée populaire de la wilaya, de responsables à l'inspection du travail, de l'union générale des travailleurs algériens et le comité de participation. Cette réunion a été donc salutaire et a prouvé si besoin était que le dialogue reste toujours le meilleur moyen à même de régler les conflits les plus compliqués. Après le départ du P-dg, il sera procédé pour l'instant à l'installation

d'une commission où siègeront les différents partenaires afin d'assurer la transition et aussi, afin d'étudier les voies et moyens pour la prise en charge des autres revendications exprimées par les travailleurs. Pour rappel, les travailleurs de la briqueterie de Fréha se plaignent beaucoup du fait qu'ils soient très mal rémunérés au regard de la performance relative dont jouie leur entreprise. Mais depuis des années, leurs revendications salariales ont été de tout temps tombées dans l'oreille d'un sourd. C'est la première fois que cette question primordiale sera sérieusement prise en charge. Quant à la nomination d'un nouveau directeur, elle interviendra dans quelques semaines, nous a-t-on indiqué en outre. La grève qui a été déclenchée le 22 janvier passé à l'initiative de la section syndicale de l'UGTA et du comité de participation avait également pour objectif d'exiger l'amélioration des conditions de travail des employés qui sont jugées lamentables. Une nouvelle page vient d'être inaugurée suite au départ du désormais ex-directeur.

L. B.

TIZI-OUZOU

L'hygiène, priorité des autorités

Le manque d'hygiène aux quatre coins de la wilaya de Tizi-Ouzou est un problème qui a été maintes fois soulevés par plusieurs parties mais il reste toujours posé pour une multitude de raisons. La responsabilité dans cette situation incombe aussi bien aux services concernés qu'aux citoyens eux-mêmes. En effet, l'absence de civisme est criante dans la wilaya de Tizi-Ouzou, connue jadis, pour être l'antre de la bonne éducation. C'est vrai qu'il n'y a pas lieu de généraliser. Il n'en demeure pas moins que même si c'est la minorité des citoyens qui s'adonnent à ce laisser-aller, le résultat est lamentable et visible. Pourquoi les gens jettent-ils toutes sortes de déchets à même le sol ? Une question qui reste sans réponse. « Cela leur fait plaisir », plaisante un hexagénénaire qui se rappelle et regrette beaucoup l'époque où tout le monde intervenait dans l'éducation des enfants, à commencer par les parents, les voisins et les enseignants. Conscients de cette situation, les autorités locales ne cessent de se pencher sur ce problème épineux. La semaine écoulée, les

responsables de la wilaya de Tizi-Ouzou ont tenu une importante réunion à ce sujet. Cette dernière a été présidée par le wali, Abdelakader Bouazghi, et elle s'est déroulée en présence du secrétaire général de la wilaya, des directeurs de l'environnement, de l'administration locale, du logement et des équipements publics, de l'OPGI, de l'urbanisme et de la construction, de la protection civile, du conservateur des forêts ainsi que des chefs de daïras. Le wali a dressé un tableau noir sur l'état des lieux qui prévaut en matière d'hygiène dans la wilaya. Une situation qui interpelle tout un chacun, et ce notamment, au niveau des grands axes routiers menant vers les daïras à l'exemple du CW 100 et de la RN 30. Le premier magistrat de la wilaya a insisté « sur la nécessité d'une mobilisation permanente à tous les niveaux afin de faire de Tizi-Ouzou une wilaya propre où tous les cadres, élus, mouvements associatifs ainsi que la famille de l'éducation doivent faire face à cette situation difficile par la mise à contribution de tous les moyens nécessaires visant l'éradication de ce fléau,

notamment, en dehors des chefs-lieux de communes et de daïras ». Il est indispensable à cet effet de mettre en place des équipes de nettoyeurs issues du contrat formation insertion et de blanche Algérie sous la responsabilité directe des chefs de daïra, a exigé Abdelkader Bouazghi. Ce dernier a invité les chefs de daïra à faire des propositions sur les voies et moyens permettant d'assurer une bonne hygiène et un meilleur cadre de vie dans la wilaya, en exhortant ces derniers à prendre le problème en main afin de finir définitivement avec les décharges sauvages sur les abords des axes routiers de la wilaya en concertation avec les présidents d'APC pour la mise en place de moyens humains et matériels. Le wali a demandé aux chefs de daïras de prendre toutes les dispositions nécessaires au niveau de l'ensemble des daïras et au directeur des travaux publics à mettre en place les moyens humains et matériels permettant de racler les abords de tous les axes routiers par des niveleuses afin de lutter contre les décharges sauvages qui jonchent ces derniers.

L. B.

THEATRE REGIONAL KATEB-YACINE

Générale de La terre et le sang

A l'occasion de la commémoration de l'assassinat de l'écrivain Mouloud Feraoun, par l'organisation armée secrète (OAS), le 15 mars 1962, le théâtre régional Kateb-Yacine de Tizi-Ouzou abritera la générale de la pièce de théâtre *La terre et le sang* adapté du roman éponyme du même romancier.

La pièce est adaptée par Mohamed Zameiche et mis en scène par Hamma Meliani. Elle a été produite par le théâtre régional de Tizi-Ouzou. La générale aura lieu samedi prochain à 15 h. Dans cette tragédie, souligne l'adaptateur, il s'agit de la terre ancestrale, des héritiers à naître, de la vengeance tribale, du colonialisme et de ses violences. La trame tourne autour de

ces sujets où les femmes se retrouvent à la fontaine puisant l'eau et les hommes au sein de la Tajmaât pour se réunir, discutant et jugeant les travers et les vertus des villageois d'Ighil-Nezmane. Slimane désire venger Rabah, son frère assassiné dans une mine en France. Pour laver l'honneur de sa famille, il accuse Amar, un cousin revenu de Métropole avec Marie son épouse après une longue émigration. Dda Ramdane le beau-père, essaye d'empêcher cette vengeance parce qu'Amar et Slimane n'ont pas d'héritier et puis la terre familiale risque d'aller à d'autres personnes d'Ighil-Nezmane. Ces derniers pour racheter ce lopin de terre encouragent Slimane à faire couler le sang. Cependant,

Hammama l'épouse stérile de Hocine, a marié celui-ci avec Kamra une jeune cousine jolie et docile pour avoir un héritier et se l'approprier. Kemmouma et Smina de leur côté poussent leurs enfants, Amar et Chabha, vers la consommation d'un adultère pour avoir aussi un héritier. Amar et Slimane s'entretuent alors dans un duel.

Où l'on apprend plus tard dans cette tragédie que Marie, l'épouse d'Amar n'est autre que la fille de Rabah et qu'elle porte enfin l'enfant tant espéré. Marie symbolise le sang de la tribu qui revient à la terre pour donner la vie. C'est la terre et le sang.

L. B.

CONCOURS TADJ EL-CORAN

La compétition est ouverte

La direction des affaires religieuses et waqfs de la wilaya de Tizi-Ouzou vient de lancer un appel s'inscrivant dans le cadre du concours national annuel, organisé par la télévision algérienne en collaboration avec le ministère des Affaires religieuses et des Waqfs dans le but d'encourager les jeunes hommes et femmes qui récitent le coran.

La même direction annonce ainsi qu'un concours éliminatoire de la wilaya de Tizi-Ouzou aura lieu dans les prochains jours au sein de mosquée Arezki Cherfaoui du centre ville de Tizi-Ouzou.

La même source précise que les conditions de participation au concours sont, entre autres, d'être âgé entre 18 et 40 ans et le candidat devrait connaître les règles de récitation du Coran. Quant aux dossiers de candidatures, ils devraient être déposés au niveau du service de l'éducation coranique, de la formation et de la culture islamique située au siège de l'annexe du centre culturel islamique de Tizi-Ouzou.

CENTRE POUR INADAPTES MENTAUX DE TADMAÏT

Le projet accuse un grand retard

Le projet de réalisation d'un centre pour inadaptés mentaux dans la ville de Tadmait, 21 kilomètres à l'ouest de Tizi-Ouzou, accuse un retard immense. Ce constat sans appel a été établi par une délégation de la wilaya, conduite par le wali, lors d'une visite d'inspection. Une sortie qui s'inscrit dans le cadre de l'inspection des programmes de développement de la wilaya. Le constat a été unanime que le retard accumulé est grand au vu de l'état d'avancement du chantier. Ce centre d'inadaptés mentaux une fois concrétisé pourra accueillir jusqu'à 120 patients. Ces derniers pourraient bénéficier d'une prise en charge psychopédagogique qui sied aux enfants inadaptés mentaux de 6 à 18 ans.

Les enfants trisomiques auront aussi droit à l'intégration sociale et à la pré-scolarité. Sur place, le wali constatant le retard dans la réalisation du projet a instruit fermement le directeur de l'action sociale et le bureau d'étude concerné à redoubler d'efforts pour la relance effective du chantier. Il a constaté amèrement qu'aucune entreprise ne se trouvait sur les lieux.

Devant cet état de faits, les responsables concernés ont été mis en demeure pour livrer le projet avant la fin du deuxième trimestre de l'année en cours, a précisé le responsable de la cellule de communication aux journalistes à l'issue de cette visite.

L. B.

NIGERIA

Une vidéo sur Internet montrerait les corps des otages d'Ansaru

Le document vidéo, de mauvaise qualité, viendrait confirmer les informations des pays européens qui jugent le meurtre des sept otages "probable".

Une vidéo mise en ligne sur internet montrerait les corps de plusieurs des sept otages étrangers que le groupe islamiste Ansaru a dit avoir enlevés et exécutés au Nigeria. La vidéo, floue et sans son, mise sur YouTube lundi, semble montrer au moins quatre des victimes enlevées le mois dernier. Les images correspondent aux captures d'écran publiées ce week-end en même temps que l'annonce de l'exécution des otages. La vidéo est intitulée en arabe : "La mort des sept otages chrétiens au Nigeria.". Le 16 février, deux Libanais, deux Syriens, un Grec, un Italien et un Britannique travaillant pour la société libanaise de construction Setraco avaient été enlevés sur un chantier, dans le nord du Nigeria.

Les autorités italiennes, britanniques et grecques ont jugé probable, dimanche, la mort des sept otages, après l'annonce de leur exécution par Ansaru, une information relayée samedi par le réseau américain de surveillance des sites islamistes SITE.

NEW DELHI

Suicide du principal accusé du viol de l'étudiante en médecine

Le principal accusé du viol collectif et du meurtre d'une étudiante en médecine en Inde, agression qui a soulevé une vague d'indignation contre les violences faites aux femmes dans le pays, s'est suicidé dans sa prison de New Delhi. Ram Singh, un des six hommes jugés pour cette affaire, a été retrouvé pendu peu avant le lever du jour lundi dans la cellule qu'il partageait avec trois autres détenus dans la prison de Tihar, a déclaré le porte-parole de l'établissement. Il a fabriqué une corde avec des fils de la natte sur laquelle il dormait et s'est pendu à une grille située à 2,30 mètres de hauteur, au plafond, a précisé le porte-parole, ajoutant que les cellules ne disposaient pas de caméras. Son avocat, V. K. Anand, a confirmé le décès de son client mais émis des doutes sur les circonstances de la mort, évoquant la possibilité d'un meurtre. Il a dit à Reuters que Ram Singh lui était apparu calme et posé lorsqu'il lui avait rendu visite vendredi et n'avait pas "formulé de plainte particulière. Il ne s'agit pas d'un suicide. Il s'agit d'autre chose. Je sais qu'il s'était plaint à plusieurs reprises de tortures de la part des autorités de la prison, mais il n'y avait rien de nature à l'inciter à perdre la vie", a ajouté Anand, sans préciser ce qu'il entendait par le mot "tortures".

"Nous ne pouvons pas exclure un meurtre. Les choses ne collent pas", a ajouté l'avocat. Le ministre de l'Intérieur, Sushil Kumar Shinde, a qualifié l'événement de "faillite majeure" dans la sécurité, ajoutant qu'une enquête avait été lancée sur les circonstances du décès.

La famille ne croit pas au suicide
"Il s'agit d'un complot. On n'arrive pas à croire qu'il se soit suicidé", a dit un proche du détenu. "Il a confessé son erreur, alors pourquoi se serait-il suicidé ? Il était prêt à recevoir toute peine que le gouvernement lui aurait infligée", a déclaré son père, Mange Lal Singh. **R. I.**

SYRIE, PERSISTANCE DES VIOLENCES

Pilonnage intensif à Baba Amr

Un an après avoir été dévasté par plusieurs semaines de pilonnage intensif, le quartier de Baba Amr, à Homs, est à nouveau bombardé par l'aviation syrienne, après un assaut de l'ASL.



Les bombes pleuvent à nouveau, inexorablement, sur Baba Amr, au sud de la ville de Homs. Depuis bientôt deux ans et le début de la révolution syrienne, peu de maisons tiennent encore debout. Partout, des débris de bâtiments jonchent le sol, des trous d'obus sur les routes limitent la circulation des rares véhicules encore en état. Une grande partie de la population se terre dans le quartier, démunie de tout, électricité, eau et nourriture. Baba Amr n'est plus qu'un champ de ruines.

Dimanche à l'aube, les combattants de l'Armée libre ont lancé un assaut sur le quartier. En quelques heures et avec peu de moyens, ils sont parvenus à reprendre leurs positions. Ce n'était pas la première

tentative de reconquête, mais c'est la seule qui a fonctionné grâce, notamment, selon certains observateurs, à l'appui du groupe islamiste Jabhat al-Nusra aux côtés de l'ASL. Depuis plusieurs jours, l'armée de Bachar el-Assad avait relâché son attention sur Baba Amr pour mener une violente offensive sur d'autres enclaves rebelles, notamment dans le quartier de Khaldiyé, au nord et dans le centre de Homs. Un retour des rebelles de courte durée, selon l'Observatoire syrien des droits de l'Homme, la ville de Homs serait, ce lundi, complètement encerclée et contrôlée par l'armée. Les avions militaires pilonnent Baba Amr, sans s'inquiéter de la présence de civils dans le quartier. Des bombardements qui rappellent tristement

ceux de février 2012. À l'époque, les troupes de la 4e division, dirigée par Maher el-Assad, le frère du président, s'étaient concentrées sur la ville pendant un mois avant d'en reprendre le contrôle. Afin d'éviter toute nouvelle tentative rebelle, l'armée avait commencé la construction d'un mur tout autour de Baba Amr, censé isoler les derniers habitants du reste du monde.

Signe de l'importance de ce quartier considéré souvent comme «la capitale de la révolution», le chef de l'État s'était lui-même rendu sur place le 27 mars dernier pour y annoncer «un retour à la normale», c'est-à-dire un contrôle quasi total de l'armée sur la ville de Homs.

R. I./Agence

KENYA, CRIME CONTRE L'HUMANITÉ

La CPI abandonne les poursuites contre le coaccusé de Kenyatta

La Cour pénale internationale a annoncé lundi l'abandon des charges contre le haut fonctionnaire kenyan Francis Muthaura, qui était accusé, avec le président élu Uhuru Kenyatta, de crimes contre l'humanité à la suite des violences post-électorales de 2007-2008 au Kenya.

Le procureur de la CPI, Fatou Bensouda, a souligné que l'abandon des poursuites ne concernait pas les autres co-accusés, dont le vainqueur de l'élection présidentielle de la semaine dernière.

"J'ai décidé, au vu des preuves dont nous disposons aujourd'hui, que nous n'avons pas d'autre choix que d'abandonner les charges contre M. Muthaura", a déclaré Mme Bensouda, lors d'une audience à La Haye, où siège la Cour.

Cette décision a, notamment, été prise suite au retrait de sa déclaration par un témoin, au décès d'autres témoins et au manque de collaboration avec le bureau du procureur de la part des autorités kényanes, a affirmé Mme Bensouda. "Nous n'avons

pas de perspective raisonnable de condamnation de M. Muthaura" à ce stade du procès, a conclu Mme Bensouda. "Laissez-moi être absolument claire, cette décision s'applique uniquement à M. Muthaura et à aucune autre affaire", dont le dossier de M. Kenyatta, également inculpé de crimes contre l'humanité par la CPI et qui doit y être jugé, a ajouté le procureur. La CPI avait décidé en 2012 de poursuivre, dans deux procès séparés, deux membres de chacun des camps qui s'étaient affrontés au cours des violences de 2007-2008, les plus graves de l'histoire du Kenya indépendant. Des soupçons de fraude massive à la présidentielle de décembre 2007 avaient débouché sur de sanglants affrontements politico-ethniques ayant fait plus de 1.000 morts et plus de 600.000 déplacés. Au final, les rivaux Mwai Kibaki et Raila Odinga s'étaient partagé le pouvoir, le premier comme président, le second comme Premier ministre. Francis Muthaura, 66 ans, est réputé

très proche du président sortant et a occupé le poste de chef de cabinet et ancien patron de la fonction publique kényane jusqu'à son départ en janvier 2012 après la confirmation des charges de la CPI contre lui.

Le président élu Kenyatta a assuré samedi après la proclamation de sa victoire contre M. Odinga que le Kenya "reconnaissait ses obligations" vis-à-vis des "institutions internationales".

Le procureur a, néanmoins, regretté le manque de collaboration des autorités kényanes, qui n'ont pas fourni des documents nécessaires à l'enquête ni permis l'accès à des témoins qui auraient pu éclairer le rôle présumé joué par M. Muthaura pendant les violences.

La CPI soupçonne M. Kenyatta - qui nie - d'avoir rémunéré un gang criminel pour mener des représailles et défendre sa communauté, les Kikuyu, quand le Kenya était au bord de la guerre civile après les résultats contestés du scrutin présidentiel de 2007. **R. I./Agence**

IRAK, EMBUSCADE DANS LE DÉSERT À L'OUEST DU PAYS

Al-Qaïda revendique le massacre de soldats syriens

L'Etat islamique en Irak (ISI), branche d'Al-Qaïda dans le pays, a revendiqué l'embuscade ayant coûté la vie à 48 soldats syriens et neuf gardes irakiens dans la province irakienne d'Al-Anbar la semaine dernière, selon un communiqué publié sur des sites djihadistes lundi.

"**D**ans le désert de la province d'Anbar, des équipes armées ont réussi à décimer un convoi de l'armée safavide et ses véhicules" qui transportaient des soldats syriens et des chabihis (miliciens pro-régime), indique la branche du réseau extrémiste dans ce texte. Par safavide, l'ISI désigne les organes étatiques irakiens, et par extension le gouvernement dominé par les chiïtes de Nouri Al-Maliki, qu'elle considère comme inféodés à l'Iran. L'embuscade avait été tendue en plein désert dans cette province de l'ouest de l'Irak, à majorité sunnite, le 4 mars dernier. Les victimes, des soldats blessés, avaient franchi la frontière au point de passage de Rabiya, au nord de l'Irak, pour fuir les combats très violents qui se déroulaient du côté syrien. Les militaires syriens avaient été transférés par les autorités irakiennes de la province de Ninive vers Bagdad et retournaient vers la frontière quand l'attaque a eu lieu. Dans la foulée, le ministère de la défense irakien avait accusé un "groupe qui

s'est infiltré en Irak depuis la Syrie" d'être derrière l'attaque.

Des corps à Alep

En Syrie même, 20 corps au moins de jeunes gens tués par balle par les forces de sécurité syriennes ont été retrouvés dimanche dans un petit cours d'eau traversant la ville d'Alep, rapportent des défenseurs des opposants au président Bachar Al-Assad. Fin janvier, 65 corps avaient été découverts dans ce cours d'eau, baptisé par les insurgés "la rivière des martyrs" et qui charie chaque jour plusieurs cadavres.

La plupart des corps retrouvés jusqu'ici dans la rivière Queiq flottaient en amont du faubourg de Boustan Al-Qasr, aux mains des rebelles, après avoir été jetés d'un quartier du centre de la capitale économique contrôlé par les forces de Bachar Al-Assad et abritant plusieurs complexes des forces de sécurité, ont précisé les opposants alépins.

R. I./agence



AQMI, GARE AUX MOTS QUI TUENT

Mokhtar le Borgne, victime des troupes d'élite ou bien d'une confusion linguistique ?

Le plus grand flou continue d'obscurcir le détail des opérations ayant conduit – ou pas – à la mort des deux dirigeants d'Aqmi, Abou Zeid et Mokhtar Belmokhtar. Le Tchad affirme haut et fort qu'ils ne sont plus de ce monde, renforçant au passage la réputation d'efficacité de son armée nationale en zone désertique – on parle ici de désert au sens propre, pas des centres-villes des Yvelines après 20 h.

En France, on est beaucoup plus circonspect sur ces trépas au Sahara. Une prudence qui s'explique bien sûr par la multiplication récente du nombre d'otages de chez nous détenus par AQMI ou l'une de ses franchises. Même si ces ravisseurs sont réputés pragmatiques et plus intéressés par un virement bancaire immédiat qu'une perspective lointaine de rétablissement du califat, ils pourraient quand même prendre la mouche si les autorités françaises sablaient le champagne en revendiquant ce tableau de chasse – et pas seulement à cause de la boisson contraire aux prescriptions coraniques citée quelque part au fin fond de cette phrase qui n'en finit pas.

L'autre explication de la discrétion française tient aux certitudes, disons pas ci certaines que ça, quant à la disparition prématurée de ces deux garçons. Ça serait assez désolant pour Jean-Yves Le Drian, Laurent Fabius et leurs supérieurs hiérarchiques. Imaginez le buzz si quelques jours après un communiqué triomphal des autorités civiles ou militaires françaises, un des deux macchabées supposés réapparaissait hilare sur Youtube en tenant à la main le dernier numéro des Inrocks ? Comme le disait un vieil adage il n'y a pas loin du storytelling too much au French bashing trop moche. Quelles sont en effet les preuves tangibles de ces deux décès ? Pour Abou Zeid, j'en sais trop rien, mis à part les communiqués tchadiens glanés çà et là sur le Web. Mokhtar, alias Le Borgne, fut, rappelons-le, le grand ordonnateur de la tuerie peu raffinée à la raffinerie d'In Amenas. À ce titre, et peut-être à d'autres, il était activement recherché par tout ce que la région compte de troupes d'élites, africaines ou gauloises, lesquelles avaient pour mission de le ramener mort ou mort.



Une mission accomplie, au dire de Madjiasra Nako, correspondant permanent de Radio France International au Tchad. Celui-ci a eu l'occasion de se rendre dans la région

où les Aqmistes auraient été liquidés. Il a pu reproduire une photo présentée par des soldats comme étant celle du corps de Mokhtar Belmokhtar. Sauf que le cliché est flou malgré un Photoshop tout-puissant. Reste le témoignage desdits soldats. Un confrère de RFI les aurait entendus se vanter d'avoir « tué le borgne ». Et c'est là que le fin linguiste qui sommeille en moi se réveille brutalement et crie « Halte là ! » Qu'a entendu exactement le correspondant aux armées ? A-t-il précisément ouï les troufions du désert affirmer qu'ils avaient occis leur client par balles ? À la roquette ? Au couteau ? Et si l'on venait à apprendre que finalement Mokhtar est mort par strangulation, alors toute l'histoire de cette victoire du désert serait à réécrire.

Le corps des deux djihadistes en cours d'identification

Devant l'absence de preuves face aux "corps déchiquetés" des leaders islamistes, le gouvernement attend de nouveaux résultats pour déclarer leur mort.

Des tests sont en cours pour identifier les chefs islamistes tués au Mali, en particulier Abou Zeid, déclare dimanche le ministre français des Affaires étrangères, Laurent Fabius. Les autorités françaises n'ont pour l'instant pas confirmé les morts, annoncées par le Tchad, des chefs islamistes Mokhtar Belmokhtar et Abou Zeid. François Hollande a récemment fait état de la mort de "chefs terroristes" au Mali sans les identifier.

"Les corps sont souvent déchiquetés. L'identification n'est pas facile", dit Laurent Fabius dans un entretien au Parisien. "Des tests sont en cours, en particulier pour Abou Zeid", ajoute-t-il. "Il n'y a pas d'information cachée. Simplement, ce qu'a demandé François Hollande c'est de vérifier les informations avant de les authentifier." Le retrait des forces françaises déployées au Mali dans le cadre de l'opération Serval commencera en avril, confirme par ailleurs le ministre des Affaires étrangères, qui estime que l'armée française est en train de terminer "le plus dur" dans la région des Ifoghas.

R. I.

DÉPISTAGE PRÉCOCE ET PLURIDISCIPLINAIRE DES TROUBLES DU NOUVEAU-NÉ

35.000 bébés par an susceptibles de développer un handicap

En appui au ministère de la Santé, la Fédération algérienne des personnes handicapées (FAPH) et Santé Sud, avec le soutien de la Fondation Sanofi Espoir, ont lancé un nouveau programme sur deux ans qui a pour objectif de réduire les risques de handicaps avérés en Algérie.



- Informer les familles sur les signes d'alerte des troubles et le droit de chacun au dépistage et à la prise en charge la plus précoce possible. Il s'agit fondamentalement de développer une culture de soin pluridisciplinaire et d'assurer une continuité dans les parcours de soins de la mère et de l'enfant. Les résultats de cette action montrent l'augmentation de 70% de cas de troubles dépistés chez les bébés prématurés pris en charge dans les services de néonatalogie à Alger et Blida et la diminution de 50% du nombre d'asphyxies néonatales dans les CHU d'Alger.

A propos de la Fédération Algérienne des Personnes Handicapées (FAPH)

La Fédération algérienne des personnes handicapées fédère 60 associations réparties sur toute l'Algérie. Elle veille à l'application de la convention relative aux droits de la personne handicapée et défend l'accès aux droits des personnes handicapées dans divers domaines : santé, éducation, formation professionnelle, emploi, loisirs, autodétermination, droit d'opinion...

A propos de Santé Sud

A Santé Sud, nous sommes convaincus que les pays en développement disposent du potentiel nécessaire pour dispenser les soins à leur population et qu'il leur appartient de choisir la voie de leur développement. Selon notre devise, "Agir sans remplacer", depuis 1984, nous soutenons les initiatives locales en formant et en accompagnant des professionnels sanitaires et sociaux qui pourront eux-mêmes soigner les populations de leur pays, pour capitaliser plus de 15 années d'engagement de solidarité internationale. Sa vocation est de contribuer à réduire les inégalités en santé, en particulier auprès des populations qui en ont le plus besoin, dans une démarche de responsabilité sociale. Son action s'articule autour de trois axes majeurs : la lutte contre les cancers de l'enfant, la lutte contre la mortalité maternelle et infantile et l'accès aux soins pour les populations les plus démunies.

MALFORMATIONS

De plus en plus d'enfants handicapés à la naissance...

Depuis 1980, le handicap d'origine périnatale est en hausse. Plusieurs explications sont avancées, dont le développement des fécondations in vitro responsables d'une hausse de la grande prématurité, le tabagisme maternel, l'alcool et l'élévation de l'âge maternel. Le nombre d'enfants handicapés augmente. Aujourd'hui, 15.000 enfants naissent handicapés chaque année, dont 7.500 avec des déficiences sévères. La moitié de ces handicaps est d'origine périnatale, c'est-à-dire survenant pendant la grossesse et lors de l'accouchement, soit entre 3.000 et 4.000 naissances par an. On aurait pu s'attendre à une baisse du nombre d'enfants handicapés à la naissance. La réalité est bien différente. Il n'a pas diminué depuis trente ans et tend même à augmenter en raison de la hausse des handi-

caps périnataux. Une première explication vient de la diminution des décès à la naissance en raison des progrès médicaux. En conséquence de quoi, nombre de ces enfants sauvés souffrent de paralysie cérébrale ou d'infirmité motrice par la suite. Une autre origine est évoquée : l'augmentation du nombre d'enfants nés prématurés, notamment à cause de la progression, quasi anarchique, des fécondations in vitro, lesquelles augmentent le risque de naissance gémellaire, facteur de risque de "souffrance foetale". Autre facteur responsable : l'élévation constante de l'âge maternel. Après 38 ans, le risque de malformations et de naissance prématurée s'élève. Et, enfin, on ne peut pas nier les effets des prises toxiques durant la grossesse, notamment le tabac et l'alcool.

Dans leur expertise collective, les scientifiques de l'INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale) plaident pour un dépistage précoce des troubles, une surveillance plus rapprochée des grands prématurés et des bébés de petit poids de naissance durant leurs deux premières années de vie, la mise en place de programmes de réduction des stress pour les prématurés en réanimation néonatale et une meilleure coordination entre professionnels de santé. Les experts dénoncent également dans leur rapport la banalisation du recours aux inducteurs d'ovulation et proposent plus globalement de veiller à l'application des bonnes pratiques en matière de procréation médicalement assistée.

Source E Santé

Les causes du handicap de l'enfant et la mise en place d'une politique de prévention

L'étude conduite pour le compte de l'OPEPS met l'accent sur l'utilité des travaux scientifiques entrepris pour mieux connaître l'origine du handicap et les facteurs susceptibles de l'aggraver, notamment au cours de la période périnatale.

1. L'analyse des causes du handicap :

Selon les critères les plus couramment retenus, le handicap d'origine périnatale peut être défini comme celui survenant pendant la vie intra-utérine à partir de vingt-deux semaines d'aménorrhée et jusqu'à vingt-huit jours après la naissance. Malgré la simplicité apparente de cette définition, c'est le plus souvent après élimination des autres causes que l'on peut imputer au contexte spécifique de la période périnatale la constitution du handicap.

a) Les causes des handicaps d'origine périnatale

On estime que 20 à 35% des déficiences sévères de l'enfant sont d'origine prénatale (anomalies de la morphogénèse, aberrations chromosomiques et anomalies génétiques) et que 5 à 10% d'entre elles résultent de circonstances post-néonatales, en lien avec un traumatisme ou, plus rarement, une infection ou une tumeur.

En procédant par élimination, on considère, donc, que 55 à 75% des déficiences pourraient trouver leur origine au cours de la période périnatale. Mais, cette interprétation doit rester prudente, car on ne constate l'existence avérée d'un facteur de risque périnatal (prématurité, hypotrophie, asphyxie à la naissance) ou d'une anomalie d'origine péri ou néo-natale (encéphalopathie anoxo-ischémique, leucomalacie périventriculaire, hémorragie intra-ventriculaire) que dans 15 à 45% des cas. Ces éléments témoignent de la circonspection dont il faut faire preuve pour rechercher l'origine des handicaps. Ils montrent, toutefois, de manière certaine que la probabilité de voir se développer une déficience ou un handicap est inversement proportionnelle à la durée de la gestation ou au poids de naissance de l'enfant.

b) L'existence de facteurs de risques

En dépit des difficultés rencontrées pour déterminer les causes d'apparition des handicaps, les scientifiques s'accordent à reconnaître l'existence de liens de causalité entre certaines situations et l'apparition de handicaps périnataux.

Deux catégories distinctes ont été mises en évidence : - la première est liée à la survenance et au déroulement de la grossesse. Il est ainsi établi que l'élévation de l'âge de la mère se traduit par une augmentation du nombre de naissances d'enfants malformés. De même, l'accroissement du nombre de naissances d'enfants prématurés entraîne l'augmentation de la population des enfants à haut risque de séquelles, l'amélioration du pronostic neurologique de ces enfants ne compensant qu'imparfaitement le phénomène ;

- la seconde est liée à l'existence de comportements à risques tels que les pratiques addictives ou les conditions de vie pendant la grossesse, susceptibles de favoriser la prévalence des handicaps. L'alcool et le tabac surtout, mais aussi la consommation de cocaïne, l'exposition au plomb, la présence de dioxines, le stress maternel constituent autant de facteurs aggravants des lésions cérébrales acquises en période périnatale.

L'étude souligne que la prise en compte de ces facteurs de handicap, tout comme la persistance de lésions cérébrales acquises en raison d'accidents génétiques, est encore sous-estimée.

Source Senat.FR

Différents types de handicaps

Au-delà de la trop simple distinction "handicap mental-handicap physique", les médecins, les juristes et les responsables d'établissements peuvent avoir leur propre classification. Nous avons choisi de vous présenter la typologie proposée par le secrétariat aux personnes handicapées. En fonction du type de déficience, il est possible de sortir de la catégorisation trop simpliste "moteur-mental" et de proposer une distinction plus fine.

Panorama des handicaps "mentaux"

Parce qu'il est à l'origine de nombreuses confusions entre les différents types de déficiences des fonctions supérieures, le terme "handicap mental" est souvent dénoncé par certaines associations. On préférera ainsi distinguer :

- Handicaps différents : les déficiences intellectuelles :

Autrefois appelées "arriération mentale" ou "débilité mentale", ces déficiences peuvent être appréciées par différents tests de Quotient Intellectuel (QI). Ainsi, les déficiences intellectuelles se définissent par un QI inférieur à 69. Elles toucheraient, selon cette définition, 1 à 3% de la population avec une plus forte proportion d'hommes. Mais cet outil ne permet pas de distinguer des déficiences plus spécifiques de certaines fonctions cognitives : langage ou autres troubles spécifiques d'apprentissage (dyscalculie, dyspraxies...).

La déficience mentale peut s'installer d'emblée lors du développement psychique de l'enfant ou apparaître suite à une détérioration secondaire (épilepsie sévère, maladie mentale...). Les causes les plus fréquentes sont la trisomie 21 et le syndrome de l'X fragile.

La trisomie 21 est une maladie génétique qui touche une naissance sur 800. Grâce à des actions éducatives spécialisées, l'insertion de ces personnes handicapées dans notre société est aujourd'hui possible, malgré la déficience intellectuelle. Le syndrome de l'X fragile est une maladie génétique qui atteint le chromosome X. Bien que pouvant concerner les deux sexes, ce sont les garçons qui sont les plus touchés tant par le nombre (1 garçon sur 4 000 contre 1 fille sur 8 000) que par l'expression du handicap. Seuls 10% sont atteints de déficiences intellectuelles sévères (QI<40). Les troubles du langage, l'hyperactivité, l'anxiété sociale et des conduites d'autostimulation peuvent apparaître.

Les déficiences psychiques

Ces troubles concernent principalement la vie relationnelle, la communication et le comportement. Autisme, schizophrénie, troubles obsessionnels compulsifs sont autant de troubles à distinguer des déficiences intellectuelles, tant pour rendre compte spécifiquement du vécu des personnes que pour définir les soins et l'accompagnement spécifique dont elles doivent bénéficier. Mais les structures d'accueil restent insuffisamment nombreuses.

Aperçu des handicaps physiques

En fonction des capacités atteintes, on a l'habitude de distinguer trois grands types de handicaps physiques :

1- Les déficiences motrices (ou handicap moteur) :

Selon les chiffres du ministère de la Santé, 1,5 % de la population adulte est atteinte de troubles moteurs isolés. Si l'on considère le trouble moteur associé à d'autres déficiences, cette estimation atteint 4%. Mais ce handicap moteur qui



représente l'image collective même du handicap recouvre différentes réalités. Les lésions de la moelle épinière provoquent en fonction de leur localisation une paralysie des membres inférieurs (paraplégie) ou des quatre membres (tétraplégie). Principalement dus à des accidents de la route, du sport ou du travail, ces handicaps touchent près de 30.000 personnes en France.

L'infirmité motrice cérébrale résulte de lésions cérébrales intervenant avant ou autour de la naissance (le plus souvent un accident vasculaire cérébral). Ces handicaps touchent 3 enfants sur 5.000 naissances. L'atteinte motrice peut revêtir différents degrés de sévérité : de la tétraplégie à une marche difficile. Enfin, ce handicap moteur est rarement isolé et les troubles associés peuvent gêner les acquisitions scolaires. Les myopathies recouvrent différentes maladies neuromusculaires d'origine génétique : la myopathie de Duchenne, qui touche essentiellement les garçons (1 sur 3.500), la dystrophie myotonique de Steinert (5 personnes sur 100.000 autour de 25 ans) et de très nombreuses pathologies rares.

2- Les handicaps sensoriels

Ces handicaps sont également très fréquents. Près d'un million et demi de personnes sont malvoyantes (dont 77.000 sont aveugles). Par ailleurs, les déficiences auditives moins visibles sont, néanmoins, très handicapantes. Trois millions et demi de personnes seraient ainsi malentendantes.

3- Les déficiences viscérales et générales Longtemps méconnu en tant que handicap, les conséquences d'un cancer ou d'une insuffisance cardiaque ou respiratoire (mucoviscidose) représentent également de graves déficiences. Notons également le cas des épilepsies sévères (syndrome de West, de Lennox-Gastaut, de Landau-Kleffner...) qui peuvent induire des retards mentaux ou une perte du langage.

Plus rarement qualifié comme tel, certains retiennent un handicap esthétique. En effet, les séquelles esthétiques d'un accident ou d'une affection délabrante ne sont pas sans conséquences dramatiques pour la vie sociale et l'insertion profes-

sionnelle.

Quand les handicaps se conjuguent au pluriel

La distinction bien schématique entre handicap physique et mental ne permet pas de recouvrir tous les cas. Les handicaps ne sont pas toujours aussi bien différenciés. Ainsi, plusieurs combinaisons de déficiences permettent une nouvelle classification :

Le polyhandicap correspond à l'association de déficiences motrice et intellectuelle sévères associées éventuellement à d'autres déficiences, et entraînant une restriction extrême de l'autonomie. La plupart de ces situations sont liées à des malformations et des maladies affectant le fœtus et l'embryon, ainsi qu'une grande prématurité. Le plurihandicap ou multihandicap est défini par l'association de plusieurs déficiences ayant approximativement le même degré de gravité. Ces situations posent des problèmes de prise en charge, car les capacités intactes ne permettent pas toujours d'utiliser les moyens de compensations habituels. On pense ainsi à des sourds-aveugles ou des infirmes moteurs cérébraux sourds.

Le surhandicap correspond à l'aggravation d'un handicap existant du fait des problèmes relationnels qu'il provoque. Ainsi, lorsqu'ils surviennent chez l'enfant, des handicaps sensoriels ou intellectuels peuvent altérer le développement psychique de l'enfant. En avril 2005, la Direction de la recherche des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) publie une étude alarmante sur la prise en charge des personnes polyhandicapées. En 2001, près de 7.300 enfants et adolescents et environ 6.500 adultes polyhandicapés étaient accueillis dans une structure médico-sociale mais seuls 43% des enfants fréquentaient un établissement spécialisé dans le polyhandicap. Les autres sont accueillis dans des établissements pour déficients mentaux ou moteurs. Pour les adultes, près des deux tiers ont été orientés vers des Maisons d'accueil spécialisées (Mas) et des Foyers d'accueil médicalisés (Fam), mais tous n'ont pu trouver de place dans ces structures...

Source Doctissimo

1ER COLLOQUE NATIONAL SUR LA
POÉSIE POPULAIRE

Un genre qui a besoin d'un "intérêt spécial" de la part de l'université

Les participants au 1er colloque national sur la poésie populaire, ouvert lundi à l'université de Batna, ont estimé que la poésie populaire représente en Algérie un immense patrimoine qui exige un "intérêt spécial" de la part de l'université. En dépit de sa valeur culturelle et littéraire, la poésie populaire "souffre d'un manque de collecte, de diffusion et d'une étude académique", a considéré le Dr Maâmar Hadjidj, président de cette rencontre de deux jours, soulignant que l'université "n'a pas encore su prendre sous son aile ce produit intellectuel par lequel se manifeste l'âme de tout le peuple".

Le recteur de l'université de Batna, le Dr Tahar Benabid, a estimé, à lui, que l'initiative de ce colloque constitue, en soi, "un pas sur le chemin de l'étude et de la préservation" de ce patrimoine. Le Dr Mohamed Ailane, de l'université d'Annaba, a tenté une analyse rythmique des textes de la poésie populaire dont les racines remontent, selon lui, à plusieurs siècles. Plaidant pour la constitution d'un corpus pour la poésie populaire, cet universitaire a estimé que cette forme d'expression peut constituer un précieux réservoir pour le théâtre national. De son côté, le Dr Abdelhamid Bourayou, de l'université de Tipasa, a estimé, de son côté, qu'outre son "importance intrinsèque en tant que texte littéraire", la poésie populaire présente un intérêt tout particulier pour l'historien à qui elle fournit de "riches témoignages" et de "précieux indices" sur des moments et des événements particuliers dans l'histoire nationale. Une vingtaine de communications et de lectures poétiques figurent au menu de cette rencontre. Selon Mme Fatma-Zohra Chalabi, présidente du comité scientifique, un des mérites de la rencontre est de "réunir poètes populaires et universitaires étudiant cette poésie". Ce colloque, qui a donné lieu à la distinction de plusieurs universitaires, est organisé par le laboratoire de recherche sur "le patrimoine intellectuel et littéraire en Algérie", de la faculté des Lettres et des Langues de l'université Hadj Lakhdar de Batna.

APS

"MÉDINE, CAPITALE DE LA CULTURE ISLAMIQUE" Mme Toumi prend part à la manifestation

La ministre de la Culture, Mme Khalida Toumi prendra part mardi à la tête d'une délégation ministérielle à la cérémonie d'ouverture de la manifestation "Médine, capitale de la culture islamique 2013" en Arabie saoudite, indique lundi un communiqué du ministère. Invitée par le ministre saoudien de l'Information et de la Culture, Abdelaziz Khodja, Mme Toumi prendra part à la cérémonie d'ouverture de cette manifestation en compagnie d'une délégation de son département. Médine avait été désignée pour abriter cette manifestation par l'Organisation islamique pour l'éducation, la science et la culture (Iseco) lors de la 7e conférence des ministres de la culture des pays islamiques tenue à Alger en 2011. Tlemcen avait abrité cette manifestation en 2011 et à laquelle avaient participé 29 pays membres de l'Iseco ainsi que d'autres pays à l'instar de la Chine, l'Inde, l'Espagne, le Portugal et les Etats-Unis. Plusieurs activités culturelles avaient été organisées à cette occasion mettant en exergue les différents aspects culturels, historiques, artistiques et littéraires de Tlemcen, capitale des zianides.

(APS)

SALON DE LA PHOTO INSOLITE D'ALGER

Quand l'image vaut mille mots...

Le festival de la photographie insolite en Algérie s'est tenu pour la première fois en 2011. Une manifestation qui a réuni pour la première fois les professionnels et les amateurs de la photo au Palais de la culture Moufdi. Depuis une cinquantaine de photographes y participent, ils viennent de plusieurs wilayas pour dévoiler aux visiteurs certains de leurs clichés.

PAR KAHINA HAMMOUDI

Des photos de scène de vie, de situations inhabituelles parfois décalées et puisées dans le quotidien que de jeunes artistes immortalisent. Après le succès qu'ont eu les éditions précédentes, le Palais de la Culture Moufdi Zakaria lance un appel à participation à la 3ème édition du Salon de la photo insolite prévu du 06 au 30 juin 2013. Le salon est ouvert à tous les photographes professionnels, amateurs et passionnés. Les photographes doivent être de nationalité algérienne et résidant dans le pays. Le nombre de photos arrêté pour l'exposition est de deux (2) par participant. Les photographies devront obligatoirement respecter le thème du salon.

Les photos envoyées devront IMPÉRATIVEMENT être prises en Algérie et par le participant lui-même. Elles seront l'entière réalisation de l'auteur qui doit en posséder les droits. Le Palais de la Culture se réserve le droit de reproduction gratuit à des fins de communication et de documentation et s'engage pour sa part, à respecter le copyright de l'auteur. Les travaux argentiques ou numériques, noir et blanc ou couleur seront jugés par le jury de la même façon. Un seul format accepté : 50x70 cm et les encadrements ne sont pas



acceptés. La confirmation de participation du candidat sera prononcée après l'approbation des œuvres présentées par la commission de sélection. Le participant recevra un email de confirmation de son inscription au salon. Toute participation au salon entraîne l'entière acceptation du présent règlement. Les participants s'engagent à fournir les négatifs ou fichiers numériques

sur demande. Les photographes intéressés pourront nous faire parvenir leurs photos en haute résolution ainsi qu'une fiche de contact (Nom & prénom, date et lieu de naissance, adresse, téléphone, fax, email), à l'adresse suivante : insolites2013@gmail.com. Il est à noter que la date limite de clôture des inscriptions est 05 mai 2013.

K. H.

CLAUDE BARTOLONE VISITE LA CASBAH D'ALGER

Sous le charme de la vieille médina



Le président de l'Assemblée française Claude Bartolone s'est promené lundi, au troisième jour de sa visite de travail en Algérie, dans la mythique citadelle d'Alger, la Casbah.

Oubliant le protocole, Bartolone, accompagné de membres de sa délégation parlementaire, s'est laissé quelque peu perdre dans le dédale des ruelles fraîches de la Casbah, et voyagé dans le temps pour décrypter les symboles architecturaux qui ont prévalu pour la construction de la vieille Médina d'Alger. Le président de l'Assemblée nationale française a entamé la visite de la vieille Médina d'Alger, "La Citadelle" au XVème siècle, par la Haute Casbah, à Bab Djedid. Et, des hauteurs du "Djebel", comme la surnommaient ses habitants, il est descendu ensuite vers la

Basse Casbah, à hauteur de la Mosquée Ketchaoua. Visiblement émerveillé par l'architecture particulière des maisons de la Casbah, les fameuses "douérates" (maisons à étage avec un patio et un puits), Claude Bartolone a tout simplement dévalé les ruelles mythique de la Casbah, de Sidi Ramdane à Sidi Driss Hamidouche, en passant par des venelles hier réputées pour leurs cafés, leurs maisons assoupies sur des fortunes provenant des courses en Méditerranée. Et puis, grande découverte, un moment de pur plaisir devant les richesses du patrimoine culturel de ce quartier plusieurs fois séculaire à Dar Khedaoudj El Amia (une princesse du temps des ottomans qui a perdu la vue à force de se regarder dans un miroir), devenu depuis 1989 le Musée national des arts

traditionnels populaires.

Et puis, Bartolone n'a pu résister durant son passage à la Casbah d'échanger quelques propos amicaux avec des habitants de ce vieux quartier, allant jusqu'à entrer dans certaines échoppes pour voir de plus près quelques ouvrages traditionnels confectionnés par des artisans selon des méthodes ailleurs oubliées.

Et, pour ne pas repartir de ce lieu célèbre, et cher aux Algérois pour avoir abrité la fameuse et historique "Bataille d'Alger", sans en avoir quelques souvenirs gustatifs, il a volontiers succombé à la saveur d'une "Karantita" (grosse tarte aux pois chiches) abondamment saupoudrée de sel, de cumin et de poivre, comme pour en extraire des saveurs anciennes.

C'est une visite très conviviale, très simple que le président de l'Assemblée française a en fait effectué, guidé dans les arcanes de l'histoire de la Casbah par l'archéologue et architecte conservateur du patrimoine culturel Farid Fattouche.

Il a particulièrement mis en relief dans ses explications à la délégation parlementaire française, les efforts de l'Etat algérien pour la restauration de pans entiers de la Casbah, des palais et des douérates, avec comme objectif la préservation de la vieille Médina d'Alger, classée d'ailleurs en 1992 au patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO.

M. Claude Bartolone effectue une visite officielle en Algérie, à l'invitation du président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Larbi Ould Khelifa, dans le cadre de la tenue de la première session des travaux de la Grande commission interparlementaire algéro-française.

APS



ACCUSÉ

levez-vous !

PAR KAMEL AZIOUALI

COMMERCE ILLICITE



Une honteuse activité

Aider autrui est une bonne chose sauf que très souvent, hélas ! en contrepartie on se retrouve pataugeant dans la fange de l'ingratitude et de la honte. C'est le cas de l'affaire ci-dessous.

Mounir venait de dîner et entra dans sa chambre non pas pour dormir mais pour s'allonger sur le sol pendant trente minutes. Une sorte de rite qu'il s'imposait chaque soir pour éviter que sa colonne vertébrale ne se déforme. Cela fait plus de 10 ans qu'il exerçait le métier de chauffeur de taxi dont il commençait à en ressentir les effets néfastes sous forme d'une lancinante douleur le long du dos.

La plupart des chauffeurs de taxi se plaignent du mauvais comportement des clients qui «*parlent trop*», «*qui puent*» ou «*qui salissent les sièges*». Lui, il ne se plaignait que des méfaits des longues heures de conduite et de la position assise. Pourtant, il ne travaillait pas plus que les autres chauffeurs de taxi. Quand il se fut relevé pour s'allonger cette fois sur son lit pour regarder un peu la télévision, la sonnerie de son portable retentit. Comme aucun numéro ne s'était affiché sur son téléphone, il fut tenté de ne pas répondre. Après une rapide réflexion, il se dit que l'appel masqué devait correspondre au numéro d'un taxiphone et non au désir de quelque cinglé anonyme décidé à l'importuner. C'était peut-être quelque désespéré qui avait besoin d'un taxi de toute urgence. Il prit la communication et il reconnut la voix de Salim, un copain d'enfance qui habitait à Bordj el-Kiffan comme lui.

- Bonjour, Mounir, qu'est-ce qui se passe ? Nous habitons le même quartier et il s'est écoulé presque une année sans que nous ne nous soyons croisés.

- Depuis quelque temps, il ne faut pas espérer que nos chemins se croisent. Je sors très tôt le matin pour ne rentrer qu'en fin d'après-midi. Et quand je rentre, je suis si fatigué que je ne regarde ni à droite ni à gauche parce que je suis pressé de me reposer.

- Oui, je comprends... je voulais te voir un petit moment mais comme tu es fatigué, laissons cela pour demain.

- Je suis fatigué, Salim mais si ce que tu as à me dire est urgent, il n'y a pas de problème, je sors... C'est urgent ?

- C'est urgent mais on peut laisser notre entrevue pour une autre fois. Toi, tu vas bien ? Bonne nuit, Mounir.

- Oh ! là ! là ! je n'aime pas ta manière de me demander si je vais bien et de me souhaiter une bonne nuit avant même que je ne t'aie répondu... et je n'aime pas ton appel masqué... Je descends... Où es-tu Salim ?



- Non, non, je te dis... laissons cela pour demain ou après-demain. Pour l'appel masqué, je l'ai utilisé parce que je n'aime pas que les gens enregistrent mon numéro dès que je les appelle... D'habitude quand j'appelle quelqu'un que je connais je désactive l'option de l'appel masqué mais là, j'ai oublié de le faire.

- Salim, tu parles trop... je viens de sortir de la maison... dis-moi où tu es...

- Je suis juste au bas de l'immeuble où tu habites...

- Tu es juste au bas de mon immeuble et tu veux que nous laissons notre entrevue pour un autre jour ? Tu es complètement tombé sur la tête !

- Oui, je sais, Mounir...

Après des salutations expédiées rapidement, Salim entra dans le vif du sujet :

- Mounir, je suis venu te voir pour te demander de me rendre un grand service...

- Si c'est dans mes moyens, il n'y a aucun problème...

- Tu as un local que tu n'utilises pas.

- Oui, c'est vrai... j'y ai exercé une activité qui n'a pas marché alors je ne veux plus le voir...

- Je voudrais que tu me le loues. Je vais essayer d'en faire mon gagne-pain.

- C'est tout ? C'est accordé, mon ami... Prends-le... et utilise-le comme bon te semble... Moi, je ne prends aucun sou...

je le mets à ta disposition gratuitement au nom de notre amitié.

- Je te remercie mais si je dois y exercer une activité commerciale, tu dois me le louer avec un acte notarié... J'ai besoin de cet acte pour me faire établir un registre de commerce.

- Hum... C'est vrai... Ecoute, je viens avec toi chez le notaire. On écrira que je te l'ai loué pour 15.000 DA par mois...

mais c'est juste pour l'apparence. Ne me donne rien... Les frais du notaire sont bien sûr à ta charge... Je mets à ta disposition gracieusement un local ; ce serait bête si tu me faisais payer l'acte notarié.

- Tu as raison... Je ne te remercierai jamais assez mon ami Mounir.

Et c'est ainsi que Salim se retrouva commerçant dans une des ruelles de Bordj el-Kiffan. Il utilisa son local comme poissonnier, puis comme kiosque à journaux et puis un beau jour il le transforma en taxiphone... Cette dernière activité marchait plutôt bien...

Mounir était passé plusieurs fois discrètement devant son local et il y trouvait du monde. Incroyable ! Il était certain que cette activité était en déclin parce que presque tout le monde maintenant possède un téléphone mobile. Et ils sont de plus en plus nombreux à posséder deux, voire trois numéros de téléphone. Apparemment, il s'était lourdement trompé.

Il y avait tellement de monde que Mounir se dit qu'il avait été bête d'avoir refusé de prendre un loyer. Sa fanfaronnade et son côté farfelu et injustifié de grand prince venait de lui faire perdre une belle rente qui lui aurait permis d'envisager son avenir et celui de sa famille avec un peu plus de sérénité.

Un jour, alors qu'il avait emmené sa femme et ses deux enfants en promenade du côté de Chréa, il aperçut Salim au volant d'une voiture neuve. Son activité marchait très bien, se dit-il de nouveau mais ce qui avait surtout attiré son attention, c'était la fille qui se trouvait en sa compagnie. C'était une fille habitant la périphérie de Bordj el-Kiffan et connue pour ses mœurs dissolues et qu'il avait

souvent vu sortant de certains hôtels réputés pour leur «tolérance».

Alors un immense soupçon l'envahit qu'il se promit de dissiper la nuit venue.

Vers 22h alors qu'il avait l'habitude d'être endormi à cette heure-là, il se rendit à pied jusqu'aux abords de son local qu'il trouva encore ouvert. C'est alors qu'il vit des gens y entrer et d'autres en sortir... des gens des deux sexes. Le pauvre Mounir sut alors que son soupçon était fondé. Salim avait fait de son local un lieu de rendez-vous !

Il voulut se rendre sur le champ dans son local pour expulser tous ceux qui s'y trouvaient y compris Salim... mais il se ravisa. En pleine nuit, cela provoquerait du bruit et attirerait l'attention des voisins. Il se contenta de téléphoner à Salim et de lui dire que le lendemain il récupérerait son local.

Le lendemain, Mounir se rendit à son local, expulsa Salim et changea les serrures de la porte blindée du local.

Salim ne protesta que faiblement parce qu'il savait qu'il avait tort.

L'histoire aurait pu s'arrêter là. Mais dès la tombée de la nuit, Salim décida de se venger. Il déversa le contenu d'un bidon d'essence sous la porte du local et craqua une allumette. En quelques minutes, le mobilier en bois que contenait le local et qui appartenait à Mounir fut calciné.

Comme des témoins avaient vu et reconnu Salim comme étant l'auteur de l'incendie, Mounir déposa plainte contre lui.

La cour d'Alger a rendu tout récemment son verdict dans cette affaire. Salim a été condamné à trois ans de prison ferme et à payer les dégâts occasionnés par le feu qu'il avait allumé.

K. A.

EQUIPE NATIONALE- SOUDANI, DJABOU, TAIDER... AFFICHENT UNE BONNE FORME

Rassurant avant le Bénin

A quelques jours seulement du match Algérie-Bénin, prévu le 26 mars prochain au stade Mustapha-Tchaker de Blida, comptant pour la troisième journée des éliminatoires de la Coupe du monde 2014 au Brésil, les joueurs retenus par le sélectionneur national, le Bosnien Vahid Halilhodzic, affichent en ce moment une forme éblouissante avec leurs clubs.

PAR MOURAD SALHI

Un retour remarquable qui ne pourra que réjouir le premier responsable de la barre technique des Verts. Lui qui a souffert le martyre pour composer un onze cohérent sur tous les plans, aura cette fois-ci l'embarras du choix. En optant pour une nouvelle politique à savoir retenir les éléments les plus compétitifs tout en injectant à chaque occasion du sang neuf au sein de l'équipe, histoire d'assurer la relève, Halilhodzic veut énormément rectifier son échec en Coupe d'Afrique des Nations et réussir une belle suite des éliminatoires qui le mènera cette fois-ci au Brésil, un pays qui a une grande tradition en football. Pour ce match face aux Ecureuils du Bénin, Vahid Halilhodzic a retenu 24 joueurs. Parmi eux, plusieurs éléments se sont distingués avec leurs clubs respectifs. Vu l'importance de ce match face au Bénin, le premier joueur qui mérite d'être cité c'est l'attaquant international algérien de Vitoria Guimaraes, Hilal Soudani, qui a inscrit lundi soir son cinquième but de la saison, en déplacement face à Vitoria Setubal. L'ancien joueur de



l'ASO Chlef, a ouvert le score pour son équipe à la 28e minute du jeu. Profitant d'une passe en profondeur sur le côté gauche, Soudani a crucifié le portier adverse d'un tir à rat de terre. Soudani a réussi à marquer son troisième but consécutif en annonce ainsi la couleur. L'autre joueur qui a enregistré son grand retour en compétition, c'est le milieu de terrain algérien du Club Africain, Abdelmoumene Djabou, qui a magistralement contribué à la victoire de son équipe dimanche contre l'Olympique de Béja. L'ancien sociétaire de l'ES Sétif, l'actuel leader du championnat algérien retrouvera l'équipe nationale avoir manqué la Coupe d'Afrique des nations 2013 en étant convoqué par le sélectionneur pour ce prochain match face

au Bénin. En Espagne, Sofiane Feghouli, le milieu du terrain de FC Valence continue à briller avec son club. Malgré la dernière défaite face à l'Atlético de Bilbao sur le fil, Feghouli a effectué une belle prestation. En France la réussite semble surtout sourire au défenseur axial, Carl Medjani, avec l'AS Monaco. Une situation pareille pour son ex-coéquipier à l'AC Ajaccio, Mehdi Mostefa qui a réalisé un match plein contre Lorient. Même si le soleil ne brille pour d'autres à l'image de Djamel Mesbah, Faouzi Ghoulam, Foued Kadir avec sa nouvelle équipe l'Olympique de Marseille, le portier Rais M'bolhi et d'autres les choses s'annoncent plus au moins meilleures pour l'équipe algérienne.

M. S.

COUPE D'AFRIQUE DES NATIONS DES U20

Les Panthéreaux du Gabon en route pour Alger

La sélection nationale gabonaise de football des moins de 20 ans (U20), "Les Panthéreaux", a quitté Libreville à destination d'Alger, où elle prendra part à la Coupe d'Afrique des Nations des moins de 20 ans (CAN U20), a annoncé lundi à Libreville la fédération gabonaise de football (Fegafoot). Avant leur départ, les poulains du coach Anicet

Yala, dans un match amical dimanche dernier à Libreville, ont battu le club FC 105 de Libreville par un score de 2 à 1. Le coach Anicet Yala s'est montré satisfait de la réaction des ces joueurs. "C'est positif de savoir que les gars, mentalement, peuvent se surpasser", a-t-il déclaré. Le Gabon est logé dans la poule B, avec la République démocratique du Congo

(RDC), le Nigeria et le Mali. Dans sa première sortie le 17 mars prochain, la sélection gabonaise va croiser le fer face à la RDC. Pour leur qualification à cette compétition continentale, la sélection gabonaise avait écarté son homologue tunisienne, avec un match nul (2-2) à Tunis après une victoire de 1-0 à Libreville.

AIT DJOUDI, ENTRAÎNEUR DU MAS DE FÈS :

« Il nous sera difficile de décrocher le titre de champion »

L'entraîneur algérien du Mas de Fès (Div. 1 marocaine de football), Azzedine Aït Djoudi, a estimé mardi qu'il sera difficile pour son équipe de décrocher le titre, d'autant que les trois premiers au classement "sont des clubs costauds". "Le Championnat ? Pourquoi pas ! Néanmoins, je ne vous cache pas que cela ne sera pas facile, surtout que les trois premiers sont les clubs les plus costauds du championnat marocain. Mais, comme vous le savez, on gère

match par match et inchallah on arrivera à améliorer notre classement", a-t-il affirmé au site spécialisé Dzfoot. Le MAS de Fès, qui reste sur un succès face au Difaâ El Jadida (1-0), pointe à la 4e au classement du championnat avec 35 points, à 3 points du 3e et 7 unités du leader, le Raja Casablanca. "Si le championnat vient, nous sommes preneurs ! On a fait une très bonne préparation durant la trêve hivernale à Marrakech et les résultats sont là", a-t-il ajouté. Depuis son arrivée à Fès en

provenance du NA Hussein Dey (Ligue 1 algérienne), Aït Djoudi a réussi à mener l'équipe vers de bons résultats. A défaut du titre, "le club vise l'une des premières places qualificatives pour une compétition continentale", souligne Aït Djoudi. Avec un bilan de 8 victoires, 11 nuls et 1 défaite, avec à la clé une 4ème place (35 points), Aït Djoudi est bien parti pour être maintenu à son poste en vue de la saison prochaine.

APS

VOLLEY-BALL

Début du championnat d'Afrique des Nations juniors filles

Le championnat d'Afrique des nations de volley-ball (juniors filles), qualificatif au 17e Mondial des moins de 20 ans, débutera mercredi dans la ville nigériane d'Abuja en présence de trois sélections seulement dont l'Algérie. La compétition, qui verra également la participation du Nigeria et de l'Egypte, sera précédée par le déroulement, mardi, de la traditionnelle réunion technique pour le tirage au sort du programme des matches. "Initialement, huit équipes devaient prendre part au tournoi, mais finalement, nous nous retrouvons avec trois nations seulement", a déclaré à l'APS le directeur des équipes nationales, M. Benseghir Lyamine. Le tournoi, qui se déroulera sous forme de championnat, est qualificatif pour les trois premières équipes africaines au 17e Mondial féminin des U-20 prévu du 21 au 30 juin 2013 en République Tchèque. A l'heure actuelle, les équipes qualifiées au championnat du Monde sont le Brésil, la Chine, la Colombie, la République Tchèque, la République Dominicaine, le Japon, le Mexique, le Pérou, la Thaïlande, la Turquie et les Etats-Unis.

AGE DE LA FAHB

Six candidatures déposées pour le poste de président

Six (6) candidatures à la présidence de la fédération algérienne de handball (FAHB) ont été enregistrées, a-t-on appris lundi auprès de l'instance fédérale qui avait fixé à ce jour (18 heures), la date butoir de dépôt, en prévision de l'assemblée générale électorale prévue jeudi prochain à l'hôtel du 5 juillet. Il s'agit du président sortant Djaâfar Ait Mouloud, l'ancien sélectionneur national Mohamed Azziz Derouaz, Yacine Aliout (président JSM Skikda), Toufik Khelifi (membre du l'ex BF), Abdeslam Boutaghane (ex arbitre international et président de la ligue de Constantine) et Abdelaziz Ziane (président de la ligue de Bordj Bou Arreridj). 23 candidats postuleront, par ailleurs, pour les 13 places au bureau exécutif, selon la même source. La FAHB avait tenu lundi son assemblée générale ordinaire, au cours de laquelle les bilans moral et financier de l'exercice 2012 et du mandat olympique 2009-2012, ont été adoptés.

COUPE D'ALGÉRIE FÉMININE

le COTS Tiaré disqualifié, Affak Relizane dans le dernier carré

La Commission de discipline de la Ligue de football professionnel (LFP) a disqualifié l'équipe féminine du COTS Tiaré après son forfait lors du quart de finale de la coupe d'Algérie seniors contre Affak Relizane, le 2 mars dernier, a annoncé lundi soir la LFP sur son site. La LFP a expliqué que les "justifications fournies par le Club COTS Tiaré ne peuvent être prises en considération" et a donc décidé de donner match perdu à cette équipe pour en attribuer le gain à Affak Relizane et ce, en vertu de l'article 21 alinéa 2b du règlement de la coupe d'Algérie. La formation de Tiaré devra, en outre, s'acquitter d'une amende de 100.000 DA, ajoute-t-on de même source. De ce fait, Affak Relizane rejoint, dans le dernier carré de Dame Coupe, le FC Constantine, l'AS Intissar Oran et la JS Khroub.

Cuisine

Couscous kabyle à la viande séchée et au poulet



Ingrédients :

1 poulet
500 g de viande séchée (achedlouh)
1 kg de couscous
250 g de fèves sèches
2 tomates
1 oignon
6 c. à soupe d'huile d'olive
1 c. à café de rass elhanoute

Préparation :

Faire tremper la viande séchée pendant une nuit. Egoutter.

Dans une marmite à couscous, mettre la viande séchée, le poulet bien nettoyé, l'oignon coupé en lamelles, l'huile d'olive, ras elhanoute et 3 litres d'eau (ne jamais mettre du sel car la viande séchée est très salée). Porter à ébullition.

Mettre le couscous dans une jatte, arroser légèrement d'eau froide salée et avec la paume des mains, rouler le couscous en passant et repassant sur les grains en un mouvement régulier. Après cette opération, verser dans le couscoussier que vous placerez sur la marmite déjà en ébullition.

Placer une bande de tissu (*kefel*) juste au niveau où se rencontrent les deux ustensiles (soit la marmite et le couscoussier) que vous aurez trempée dans une pâte de farine et d'eau afin que la vapeur ne s'échappe que par le haut. Après 15 minutes, une vapeur s'échappe du couscoussier, à ce moment retirer le couscous, le verser dans la jatte, l'aérer et l'arroser avec un peu d'eau. Jusqu'à ce que les grains s'imbibent d'eau. Ajouter l'huile, mélanger et laisser reposer.

Ajouter dans la marmite toujours sur le feu, les tomates concassées, les fèves préalablement blanchies. Laisser bouillir.

Remettre une deuxième fois le couscous à la vapeur, puis le retirer et le placer dans un grand plat de service tout en prenant soin de mettre quelques noix de beurre (ou smen) et bien frotter entre la paume des mains.

Former un puits au centre duquel on dépose les deux viandes et les légumes, arroser de bouillon et laisser absorber.

DIETETIQUE

L'apport nutritionnel du poulet

Le poulet possède les mêmes qualités nutritionnelles que la viande. Il fait, donc, partie des aliments à privilégier pour une alimentation équilibrée.

Apport en vitamines

Le poulet apporte à notre organisme différentes sortes de vitamines, toutes essentielles au bon fonctionnement de notre organisme. Le poulet est une source importante de vitamine B3. Celle-ci permet, entre autres, de conserver une peau saine. Il apporte également à notre organisme de la vitamine B6, qui entre dans le processus de régulation et de construction des tissus, à partir des protéines. Enfin, une autre sorte de vitamine apportée par le poulet est la vitamine B5. Celle-ci est, notamment, utile pour le développement de la peau, des cheveux et du système immunitaire. Elle permet, également, de lutter contre le stress et intervient dans la transformation des sucres et des graisses dans les cellules de l'organisme. Le poulet fournit, d'autre part, à notre corps des oligo-éléments : du fer, du zinc et du phosphore. Ce dernier contribuant au renforcement des os et des dents.

Apport en lipides

Une portion de 100 g de poulet apporte 4 g de lipides. Ces lipides sont constitués de bonnes graisses puisque la grande majorité



d'entre eux sont des acides gras insaturés, c'est-à-dire qu'ils ne renferment pas de cholestérol. En quantité raisonnable, ces acides gras insaturés sont, donc, bénéfiques pour la santé puisqu'ils apportent de l'énergie à notre organisme.

Le poulet possède une faible teneur en graisse. Sa partie la moins grasse est le blanc, tandis que les cuisses de poulet contiennent une petite quantité de graisse. Le poulet, sans la peau, apporte environ 124

calories pour une portion de 100 g. Cette quantité de calories augmente lorsque l'on consomme le poulet avec sa peau et peut ainsi aller jusqu'à 170 calories pour 100 g. Il est donc préférable de ne pas consommer la peau du poulet. Par ailleurs, ce dernier ne contient que 85 mg de cholestérol pour 100 g, ce qui le rend plus sain que la plupart des morceaux de viande.

Apport en protéines

Le poulet est une excellente source de protéines, puisqu'il apporte 22 g de protides pour 100 g de poulet grillé. Les protéines sont essentielles pour la santé, car elles sont transformées en anticorps par l'organisme. Les protéines apportées par le poulet sont d'autant plus bénéfiques qu'elles sont riches en acides aminés, qui sont indispensables pour la croissance et la réparation des cellules de notre corps.

Dégustation

Le poulet est un aliment sain qui a, de plus, l'avantage d'être généralement apprécié, particulièrement par les enfants. Préparé de diverses manières et consommé chaud ou froid, ce qui en fait un aliment que l'on peut consommer fréquemment, tout en variant les plaisirs.

LIRE DES HISTOIRES AUX ENFANTS Ça développe l'imagination



Souvenez-vous de ces émotions, de ces frissons et de ces éclats de rire suscités par les histoires que nos aïeux nous racon-

taient lorsque, petits, nous savions encore nous étonner de tout. Maintenant, à votre tour, contez des histoires à votre enfant et regardez-le vous écouter, les yeux grands ouverts et la mine béate. Il évolue avec délice dans cet univers fantastique, qu'il quittera bien assez tôt. Alors, tant qu'il est encore temps, offrez-lui, donc, et sans modération, ce rêve et cette magie qui lui sont nécessaires.

Imagination stimulée

Conter des histoires anciennes à votre bout de chou stimulera son imagination. A chaque instant, l'en-

fant peut prendre part à l'histoire, poser des questions. Et lorsque c'est à lui de se figurer la vilaine sorcière ou la belle princesse, toutes ses facultés entrent en jeu. En sollicitant l'imagination de votre enfant, vous lui transmettez évidemment l'amour pour la lecture, mais lui montrerez aussi le chemin de la créativité et de la sensibilité qui l'aidera à avancer.

Invitation aux confidences

Ecouter le récit de situations vécues par des personnages fictifs peut renvoyer l'enfant à ses propres expériences. En effet, au-delà d'un effet stimulant, les histoires, selon les spécialistes, permettent aux enfants d'extérioriser certaines angoisses en les dédramatisant. La petite tortue est malheureuse à l'école parce que personne ne lui parle ? Il vous confiera peut-être que, comme elle, il a du mal à aller vers ses camarades. Lire et conter des histoires à ses enfants, c'est donc aussi en profiter pour nouer un dialogue sur des sujets parfois délicats à aborder.

Trucs et astuces

Pull en laine qui pique



Pour éviter ce désagrément, avant de laver votre pull, mettez-le au congélateur dans un sac hermétique que l'on a préalablement rempli de glace.

Conservé le noir de vos pulls



Pour redonner de la couleur à vos pulls noirs, offrez-leur un verre de jus de cuisson de légumes verts.

Ranger correctement les bottes



Pour ranger vos bottes placez une bouteille d'eau à l'intérieur de la botte pour les maintenir en place.

TAYLOR SWIFT



elle rêve d'un duo avec Eminem

Taylor Swift rêve de partager un tube avec le rappeur Eminem. Petit bémol, la chanson ne devra comporter aucune insulte.



Tom Cruise

il veut la garde de Suri

Tom Cruise fait vivre un véritable enfer à son ex-femme Katie Holmes autour de la garde de leur fille Suri.



Fanny Leeb

Le talent dans les gènes

Fanny Leeb, la fille de l'humoriste Michel Leeb, s'est qualifiée avec brio lors de l'émission de découverte de jeunes talents *The Voice*.

Horaires des prières pour Alger et ses environs

Fadjr	04h50
Dohr	12h45
Asr	16h20
Maghreb	19h09
Icha	20h30

MIDI

Quotidien national d'information *Libre*

N° 1821 | Mercredi 13 mars 2013

Le **MIDI LIBRE** met à la disposition de ses lecteurs deux numéros pour signaler une éventuelle absence du journal dans leurs quartiers.

0777.10.49.42
0550.18.37.57

EX-ENTRAÎNEUR DE L'ÉQUIPE NATIONALE YÉMÉNITE
DU VOLLEY-BALL DES ANNÉES 70

L'Algérien Abdelkader Hachemi honoré par le Yémen



PAR SOFIANE ABI

Agé de 68 ans, riche d'une expérience au ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnel, et ex-entraîneur de volley-ball en Algérie, Abdelkader Hachemi, cet enfant d'Alger, a récemment été honoré par le ministre des sports au Yémen et les représentants du sport yéménite pour les grands services rendus au sport yéménite. En effet, le 22 février dernier, Abdelkader Hachemi a été invité par le ministère des Sports du Yémen pour participer à une cérémonie organisée, le 27 février passé à Aden en son honneur, après avoir quitté le Yémen il y a plus de trente ans de cela.

Mais cette longue absence n'a pas empêché les responsables du sport yéménite ainsi que les représentants de la Fédération yéménite de volley-ball d'honorer Abdelkader Hachemi qui a été invité à se rendre au Yémen afin d'être récompensé pour tout ce qu'il a fait pour le volley-ball au Yémen voilà plus de trente ans, plus exactement en 1970 où Abdelkader Hachemi s'était rendu au Yémen afin d'entraîner l'équipe nationale yéménite du volley-ball. A cette époque, cet Algérien chevronné a su donner du

punch à l'équipe nationale du Yémen en remportant plusieurs titres à l'échelle arabe. Ce n'est pas tout, l'expérience et le grand savoir-faire d'Abdelkader Hachemi ont permis aux clubs yéménites de volley-ball, de première division, de remporter également plusieurs titres nationaux, arabes et asiatiques. C'est le cas du club du Port qui dispute, chaque année, le titre du championnat yéménite de première division, un club qu'Abdelkader Hachemi avait entraîné durant l'époque allant de l'année 1970 à 1979. Presque une décennie qui a permis à l'entraîneur algérien de montrer toute sa classe. Aujourd'hui, Abdelkader Hachemi tient à présenter ses remerciements aux sportifs yéménites pour leur accueil chaleureux, en effet Abdelkader Hachemi a été accueilli en héros par les sportifs yéménites, à leur tête le ministre des Sports et le président de la Fédération du Yémen de volley-ball.

S. A.

CYBERCRIMINALITÉ 47 affaires traitées par la Sûreté nationale

Quarante-sept affaires liées à la cybercriminalité ont été traitées par les services de la Sûreté nationale en 2012, ont indiqué lundi dernier les services de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN).

Suite à des plaintes de citoyens, 47 affaires liées à la cybercriminalité ont été recensées dans lesquelles 48 personnes sont impliquées parmi elles 4 femmes âgées entre 18 et 50 ans, selon un communiqué de la DGSN.

Il s'agit de 14 affaires d'usurpation d'identité, 10 liées au traitement automatique

des données et 8 autres liées à la diffamation via le Net.

Outre 6 affaires liées à l'atteinte à la vie privée, 4 concernent la menace, 3 cas d'escroquerie par Internet et 2 affaires liées à la publication de photos pornographiques ont été traitées.

Selon le communiqué, des équipes spécialisées de la Police judiciaire ont été mises en place sur l'ensemble du territoire national afin de mettre un terme à ce genre de crimes, notamment avec le développement des nouvelles technologies et de l'informatique en général.

APS

CONTREBANDE À AIN TEMOUCHENT

34.000 seringues saisies à Aïn Larbâa

Trente-quatre mille seringues, destinées à la contrebande, ont été saisies par les éléments de la sûreté de daïra de Aïn Larbâa, a indiqué, lundi, un communiqué de la sûreté de wilaya de Aïn Temouchent. Cette saisie a été opérée le week-end dernier, lors d'un barrage de contrôle routier dressé à l'entrée de la ville. La fouille d'un véhicule suspect, immatriculé à Tlemcen, a permis la découverte de ces produits consommables, dissimulés dans le coffre de la voiture. Une somme de 19.000 DA a été également saisie.



Présenté devant le parquet de Hammam Bouhadjar, le conducteur du véhicule, le nommé B. A. a été placé sous mandat de dépôt.

ATTENDU LE 20 MARS DANS LES TERRITOIRES PALESTINIENS

Obama visitera la basilique de la Nativité à Bethléem



Le président américain, Barack Obama, visitera la basilique de la Nativité à Bethléem en Cisjordanie, où est né Jésus selon la tradition chrétienne, lors de son prochain voyage dans la région, a indiqué lundi dernier une source palestinienne.

L'Autorité palestinienne a été officiellement informée par la partie américaine que le président Obama se déplacera à Bethléem, en territoire autonome palestinien, pour visiter le lieu de naissance de Jésus, a précisé la source.

Barack Obama est attendu en Israël et dans les Territoires palestiniens du

20 au 22 mars pour sa première visite depuis son élection à la présidence américaine en 2008. Il doit se rendre à Ramallah, le siège de l'Autorité palestinienne, et à Bethléem le 21 mars, selon un programme officiel.

ACCIDENTS DE LA ROUTE

41 morts et 805 blessés en une semaine

Quarante et une personnes ont été tuées et 805 autres blessées dans 795 accidents de la circulation survenus à travers le territoire national durant la période allant du 3 au 9 mars courant, indique mardi un bilan hebdomadaire établi par les services de la Protection civile. Le

bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya de Relizane avec morts et 24 autres blessés dans 16 accidents. Durant la même période, les unités de la protection civile ont procédé à 15.488 interventions dont 1.462 concernent les accidents de circulation, a précisé la même source.

M'SILA, TRAFIC DE DROGUE

Saisie de 5,4 kg de kif traité

Une quantité de 5,4 kg de kif traité a été saisie, la semaine dernière à M'sila par la section de recherche de la Gendarmerie nationale, indiquent les services de ce corps constitué.

La prise, opérée à proximité de la mosquée Edhalaâ, dans la commune de Maârif, a donné lieu à l'arrestation de deux individus présentés comme des trafiquants de drogue.

Agissant sur la base de renseignements faisant état de l'existence d'un réseau de trafiquants activant à Bousaâda et sa

périphérie, les éléments de la Gendarmerie nationale ont interpellé ces deux individus au moment où ils s'apprêtaient à écouler cette marchandise prohibée.

Présenté lundi devant le procureur de la République près le tribunal de Bousaâda, un des mis en cause, âgé de 33ans a été écroué tandis que le deuxième a été placé sous contrôle judiciaire, a-t-on précisé.

Une vingtaine de kg de kif traité ont été saisis dans la seule région de Bousaâda durant ces deux derniers mois, selon la Gendarmerie nationale.